

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3616 du Mardi 9 Août 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

J.m.j de Cracovie 2016

Le Pape François a prêché aux jeunes l'unité et la fraternité



Le Pape François entouré de jeunes de diverses nationalités.

(P.9)

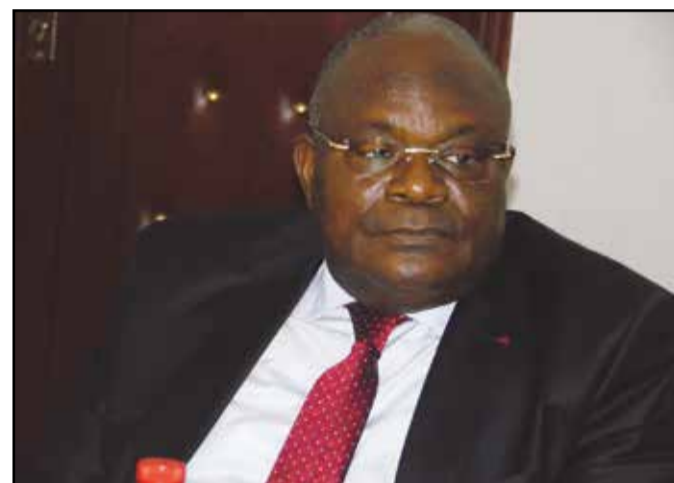
Association Elikia 2016

Saturnin Jean-Claude Ntari appelle les militants à être des acteurs de la rupture

(P.5)

Parlement

Le projet de collectif budgétaire exercice 2016 adopté à la baisse



Le ministre des finances a défendu, avec clarté, le projet, devant les deux chambres du parlement. (P.3)

Jeux Olympiques 2016

Ruée vers les médailles à Rio de Janeiro!
(P.14)

FELBO (Fondation Edith Lucie Bongo-Ondimba)

L'immeuble ELBO Suites, officiellement inauguré dans une ambiance festive

(P.4)



Affaire Liquidation de l'ex-multinationale Air Afrique

Droit de réponse de Marie Antoine Gomez De Mackanda à Vincent Péna-Pitra Yoba



(P.6)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où!
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

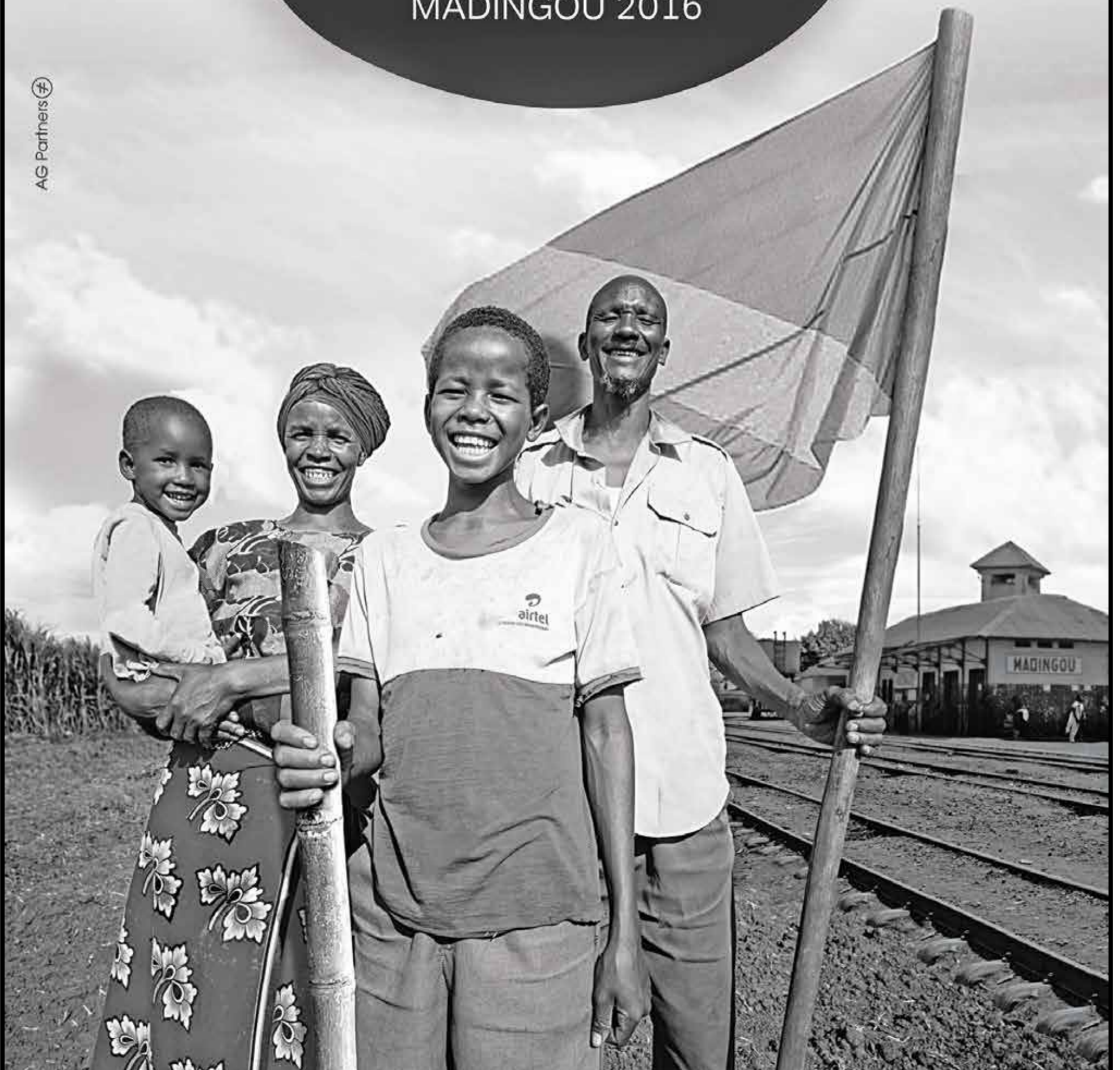


LE RESEAU DES SMARTPHONES

**CONGO MON PAYS
AIRTEL MON RESEAU**

Bonne fête d'indépendance
MADINGOU 2016

AG Partners #



Parlement

Le projet de collectif budgétaire exercice 2016 adopté à la baisse

Les deux chambres du parlement, l'assemblée nationale et le sénat, ont adopté, successivement, les 4 et 5 juillet 2016, en séances plénières relatives à leurs 12^e et 42^e sessions ordinaires, au Palais des congrès, à Brazzaville, le projet amendé de budget de l'Etat rectifié exercice 2016. En effet, fixé par le gouvernement à 3.776 milliards 169 millions de francs Cfa, il a été adopté par les deux chambres du parlement à 3.623 milliards 11 millions de francs Cfa. C'est le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, Calixte Nganongo, qui a défendu le projet de loi de finances rectificative, en présence de Digne Elvis Okombi-Tsalissan, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le parlement.

Selon le ministre Calixte Nganongo, le gouvernement a rectifié les hypothèses budgétaires de la loi de finances initiale. Il s'agit de prendre en compte la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale consécutive à la nomination d'un premier ministre, chef du gouvernement, modifiant, en conséquence, le dispositif organique et opérationnel de l'action gouvernementale; des Conseils consultatifs institués par la nouvelle Constitution, qui n'étaient pas prévus dans la loi de finances initiale. La troisième hypothèse, qui a conduit à la modification de la loi de finances, est la poursuite du recul des prix du pétrole. Les hypothèses retenues dans l'élaboration de ce projet de loi de finances rectifié, en ce qui concerne les recettes pétrolières, sont:

- prix du baril du brut congolais à 35 dollars américains, soit une décote de 4,468 dollars américains par rapport au Brent, le pétrole de référence, estimé à 39,468 dollars américains (hypothèses du F.m.i, en 2016, contre 52,3 dollars US, en 2015);
- production pétrolière de 94,125 millions de barils;
- dollar américain fixé à 600 francs Cfa.

Pour le ministre des finances, la politique du gouvernement sera axée sur trois principales priorités qui traduisent la volonté du président de la République, à savoir: assurer le développement local, à travers la mise en œuvre de la municipalisation accélérée dans le département de la Bouenza; impulser la marche vers le développement, en poursuivant les réalisations des travaux d'infrastructures en cours d'exécution; garantir le fonctionnement de l'Etat. Ainsi réévaluées, les ressources budgétaires de l'Etat s'élèvent à 2.121 milliards 468 millions de francs Cfa (contre 2.333 milliards, dans la loi de finances initiale). Elles se répartissent comme suit:

- recettes fiscales et douanières: 1.046 milliards 552 millions de francs Cfa (même niveau que dans la loi de finances initiale). Ce niveau, a dit le ministre, sera atteint, grâce à l'élargissement de l'assiette des taxes sur les transferts, le trafic des communications électroniques et la taxe sur les salaires. Il convient de préciser que les modifications relatives à la taxe sur le trafic des communications électroniques portent, respectivement, sur le relèvement de la part de la taxe terminale sur les appels

téléphoniques: 50%; le relèvement de la part de l'Etat établie, dorénavant, à 37,5%; - recettes courantes non fiscales: 579 milliards 691 millions de francs Cfa, contre 785,6 milliards, dans la version initiale; - recettes extérieures: 339 milliards 280 millions de francs Cfa (au même niveau dans la loi de finances initiale); - transferts, dons et legs: 155 milliards 945 millions de francs Cfa (contre 162 milliards, dans la loi initiale).

Dépenses

En matière de dépenses, les charges budgétaires sont établies à la somme de 2.395.996.536.830 de francs Cfa, contre 2.608 milliards, dans la loi initiale, soit une contraction de 8,1%. Elles



Les députés votant le budget.

comprennent:

- les dépenses ordinaires (1.089.340.535.782 F. Cfa), dont la masse salariale de l'Etat (410 milliards de francs Cfa), le fonctionnement courant (biens, services et charges communes): 300 milliards de francs Cfa, dans la loi initiale). « Cette baisse s'explique par le réaménagement d'une partie des charges communes vers les autres natures de dépenses », a expliqué le ministre des finances;

- les dépenses d'investissement (1.306.656.001.048 F. Cfa), contre 1.510,5 milliards, dans la version initiale. Et pour cause, « la baisse des recettes pétrolières a fortement influé sur les décisions d'investissement du gouvernement ». Au cours de ce second semestre, les dépenses d'investissement portent, entre autres, sur la mise en fonctionnement de l'hôpital Mère et enfants de Brazzaville, l'hôpital spécialisé d'Oyo, les hôpitaux généraux de Kinkala et de Madingou, la mise en production de l'unité de production de Maloukou, l'ouverture modulaire de l'Université Denis Sassou-Nguesso,



Calixte Nganongo

l'achèvement de la construction de la route Kinkala-Mindouli, la mise en place d'une unité de coordination, chargée de suivre la politique publique de la gratuité de certains médicaments et certaines prestations médicales, la valorisation couplée à la biométrie des agents de l'Etat, etc. Enfin, au budget de l'Etat s'appliquent les ressources de trésorerie qui sont de 1.428.540.536.830 de francs Cfa, alors que la charge de trésorerie est de 1.154.012.000.000 de francs Cfa. Le solde positif de trésorerie qui se dégage de 274.528.936.830 de francs Cfa pouvant être injecté, cette année, dans le budget de l'Etat. Comme recommandations,

du budget; de systématiser les paiements des impôts par virement bancaire pour tout montant supérieur à 100.000 francs Cfa.

A l'endroit du parlement, elle a exigé de saisir la Cour des comptes et de discipline budgétaire pour un état des lieux des établissements et sociétés relevant du portefeuille public, etc. Interrogé sur les exonérations, le ministre Calixte Nganongo a, simplement, dit que le pays a besoin de ressources. « Il s'agit d'être regardant sur le sujet. Sur la fiscalité, nous sommes confrontés à quelque chose de très profond. Sur 100% d'exonération, 20% concerne le trafic courant et 80% dans le pétrole. C'est un véritable problème. On ne peut pas tout laisser partir là-bas. Là où nous pouvons, non pas frapper, mais jongler dans les 20% maintenant qu'on est en quête des ressources », a-t-il précisé.

S'agissant de la dette du Congo, il a laissé entendre que celle-ci est très importante. Néanmoins, le ministre a indiqué que le pays venait de payer sa dette vis-à-vis des trois agences de notation. Signalons que la séance de l'assemblée nationale était dirigée par son président, Justin Koumba, et celle du sénat par le président André Obami Itou.

Cyr Armel YABBAT-NGO

la commission économie et finances a demandé au gouvernement de transmettre, trimestriellement, au parlement, les rapports sur l'exécution

Madingou (chef-lieu du département de la Bouenza)

Le premier ministre Clément Mouamba satisfait de sa visite de travail

Le premier ministre, Clément Mouamba, a effectué une visite de travail, vendredi 5 août 2016, à Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, qui accueille les festivités du 56^e anniversaire de l'indépendance nationale, le 15 août prochain.



Clément Mouamba.



Le premier ministre et sa délégation, au Stade de Madingou.

Accueilli, avec haie d'honneur, le premier ministre a été salué par les corps constitués nationaux, à l'aéroport de N'Kayi, la capitale économique de ce département. Il a visité pavillon présidentiel de cet aéroport construit par une entreprise chinoise. Plusieurs groupes de danses traditionnelles et modernes ont illustré la ferveur dans laquelle se trouvent les populations de ce département, quelques jours avant la grande fête commémorative de l'indépendance nationale.

Clément Mouamba et la délégation qui l'accompagnait se sont, ensuite, rendus, par la route lourde, à Madingou, sur 35 kilomètres. Le chef du gouvernement y a visité les chantiers dits du premier périmètre: boulevard, palais présidentiel et voiries urbaines.

La promesse est une dette, le président de la République avait promis, la Bouenza a reçu sa municipalisation accélérée. A mi-parcours, le résultat est plus que satisfaisant. Les chantiers lourds sont à l'étape des finitions et le doute n'est donc plus permis.

Les figures politiques et les populations applaudissent la détermination du gouvernement qui, malgré une conjoncture économique internationale difficile, caractérisée par la chute des prix des matières premières, est allé jusqu'au bout du processus.

Après la visite des chantiers de la municipalisation accélérée qui élèvent Madingou au rang d'une ville moderne, le chef du gouvernement s'est entretenu avec les forces vives de la localité (autorités locales, administration, société civile, acteurs politiques) auxquelles il a prôché la paix, le dialogue permanent et le travail, pour réussir à faire décoller l'économie du département de la Bouenza. Cette première étape est placée sous le signe du succès.

MM.

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FELBO (Fondation Edith Lucie Bongo-Ondimba)

L'immeuble ELBO Suites, officiellement inauguré dans une ambiance festive

Dressé sur les berges du fleuve Congo, ELBO Suites est le nom de l'immeuble à dix étages construit par la société Ben'tsi Immo SCI, dont les associées Mmes Julienne Olga Johnson et Arlette Ninelle Ngouélondélé. Elles ont souhaité établir un lien fort, avec cette œuvre qui, par sa hauteur (52 mètres) et son architecture unique rappelle la grande bâtisseuse qu'a été Mme Edith Lucie Bongo-Ondimba. Son inauguration officielle a eu lieu jeudi 4 août 2016, en présence du Premier ministre Clément Mouamba, de quelques membres du Gouvernement, du Vice-amiral Jean-Dominique Okemba, Conseiller spécial du Chef de l'Etat et Secrétaire général du CNS (Conseil national de sécurité), de M. Edgar Nguesso, Directeur du domaine présidentiel, des diplomatiques et de nombreux invités.

La cérémonie d'inauguration officielle de l'immeuble Edith Lucie Bongo Ondimba était un événement inédit. Tout a commencé par une minute de silence, observée en mémoire de la grande dame qu'a été la fille aînée du Président de la République Denis Sassou-Nguesso. D'ailleurs, ce n'est pas au hasard que la date du 4 août a été retenue pour cette inauguration, en souvenir d'un grand événement ayant marqué sa vie.

Selon Christian Mbindjou Leyanda, Directeur administratif et financier de la société Ben'tsi Immo SCI, le nom d'ELBO combine à la fois l'excellence de l'œuvre de construction de Mme Edith Lucie Bongo Ondimba et les services de haut standing qu'ils entendent offrir dans le cadre de la gestion de cet immeuble. «Sa destination commerciale a conduit la direction de la société à retenir le nom ELBO Suites.

Pour lui, ELBO Suites sera au cœur de Brazzaville, «une combinaison unique de beauté, de grandeur, de raffinement et de modernité». Cet édifice est le premier projet immobilier de la société Ben'tsi Immo SCI. «Il est le pas liminaire que nous posons dans les secteurs de la promotion et la gestion immobilière dans notre pays», a-t-il précisé.

D'une hauteur de 52 mètres, surplombant le majestueux fleuve Congo et se dressant fièrement face à la ville voisine, Kinshasa, l'immeuble ELBO Suites, offrant

une surface totale de 13.348 mètres-carrés, offrira à sa clientèle des espaces à usage administratif ou commercial (bureaux, salles de réunion polyvalentes), de séjour (appartements de haut standing avec quatre suites sénior, diplomatique, présidentielle et ELBO), un restaurant gastronomique, un business center, une piscine avec Jacuzzi et bien d'autres commodités. «Sa mise en exploitation contribuera sans aucun doute à la



Le festin.

promotion du tourisme dans notre pays», espère Christian Mbindjou-Leyanda qui a placé cette cérémonie d'inauguration sous la protection divine qui a permis de mener à bien ce projet.

Par ailleurs, les certifications NF (Norme française) et HQE (Haute qualité environnementale) obtenues dans le cadre de



Le premier ministre, entouré de Jean Dominique Okemba et Landry Kolélas.

la construction d'ELBO font de Ben'tsi Immo SCI, une société pionnière dans la réalisation de ce type d'infrastructures en Afrique subsaharienne. «Le choix d'obtenir ces certifications répond à l'objectif majeur de préservation de l'environnement», a expliqué le Directeur administratif et financier. Conçu par le Cabinet Office 2K Architecture, l'immeuble ELBO



Habib Gueye.



Mme Karelle Koubatila.



Christian Mbindjou-Leyanda.



Les associées Julienne Olga Johnson et Arlette Ninelle Ngouélondélé.

mique réduisant ainsi en partie les besoins énergétiques», a fait remarquer Mme Karelle Koubatila, architecte, conceptrice de

espaces que l'on veut atteindre et s'effectue par des portes battantes ou automatiques, à l'exception de l'espace salles des banquets ac-

l'immeuble et dans laquelle est centrée une paire d'ascenseurs panoramique en trémie du vide-hall central, en partie latérale sont positionnés deux cages d'escaliers, deux autres ascenseurs de service et deux ascenseurs panoramiques; de grands «open space» modulables pour les bureaux; les appartements spacieux et lumineux avec larges et profondes terrasses avec une vue magnifiée sur le fleuve Congo. «L'ensemble dévoile un traitement architectural minimaliste, moderne, fonctionnel et de haut standing qui représente le caractère discret et cossu des occupants du complexe».

Habib Gueye, directeur de l'immeuble a, quant à lui, dévoilé le confort et les différents services qu'offrent cet immeuble entièrement meublé et équipé avec un service hôtelier. «Nous mettons aussi à votre disposition, une assistance médicale, un service limousine avec un chauffeur privé et d'autres services à la carte», a-t-il fait savoir.



L'immeuble Elbo suites.



Les invités.

d'isolation de l'extérieur sur les zones à plus forte exposition, permet de créer une inertie ther-

l'immeuble. L'accès principal au multiplexe est spécifié selon les différents

cessibles par un coup de rampes d'escaliers flottants en métal zingué, montés in situ et par quatre

ascenseurs panoramiques. La forte pluviométrie pendant la saison des pluies permet d'installer un système de récupération de ces eaux à partir des terrasses et de la toiture en forme de dôme qui seront stockées dans une bache à eau au sous-sol et serviront en saison sèche, une fois traitées, au nettoyage, arrosage et chasse d'eau.

Le projet de construction de cet immeuble a débuté en 2007, avec l'acquisition du site, en plein centre-ville de Brazzaville, doté d'une vue imprenable sur le majestueux fleuve Congo. «L'échelle du bâtiment résulte d'un ajustement du point de vue de l'intégration urbaine. Ainsi, le long du fleuve, paysage calme, le bâtiment s'inscrit dans la continuité du littoral. Etant donné qu'il n'existe pas de construction de relief sur le littoral, le bâtiment ELBO est une opportunité pour valoriser cette partie importante de la ville et de son fleuve», a indiqué l'architecte. Le bâtiment est doté d'une verrière suspendue sur des poteaux métalliques effilés, recouvrant la partie centrale dite éventrée de

Ministère de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat, de la ville et du cadre de vie

Claude Alphonse N'Silou en croisade pour l'assainissement des villes

Dans le cadre de ses nouvelles missions de gestion des villes congolaises, le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou, ministre de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat, de la ville et du cadre de vie, a entamé, depuis juin dernier, une série de rencontres citoyennes avec les maires, les administrateurs-maires, les chefs de quartiers, les élus locaux, etc., pour jeter les bases de ce que sera la nouvelle nomenclature de gestion de nos villes en proie à de sérieux problèmes d'assainissement et d'environnement. Ainsi, après Pointe-Noire, il a tenu, vendredi 5 août 2016, une séance de travail sur l'assainissement, l'hygiène, la sécurité, etc., avec les responsables des différentes entités de la ville de Brazzaville, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville, en présence du président du conseil départemental et municipal, député-maire de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé, et de quelques membres du gouvernement.



Claude Alphonse N'Silou



Hugues Ngouelondélé.

Le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou a, tout d'abord, voulu replonger l'auditoire dans la réalité parfois insoutenable du quotidien des citadins, dans les villes congolaises. Administrateurs-maires d'arrondissement, personnel municipal, commissaires de police, chefs de quartiers, etc., ont, d'abord, suivi des images vidéo réalisées par les services du Ministère de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat, de la ville et du cadre de vie, dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouessou. Un choc, de voir comment, dans les quartiers, les populations citadines vivent dans des voisinages insalubres et exécrables, même avec des décharges sauvages qui s'accumulent dans des coins de rues, bouchant les collecteurs (caniveaux), l'encombrement des bords d'avenues et de rues par les vendeurs (débits de boisson,

avec l'existence des marchés de fortune), l'occupation des espaces publics par des véhicules, l'emplacement anarchique des gares routières, l'occupation désordonnée du domaine public, la poussée d'herbes et l'ensablement, le mauvais état des collecteurs, le débordement des marchés, le rejet des urines et des eaux usées qui dégradent énormément certains édifices, le phénomène récurrent des érosions, ainsi que celui des embouteillages de véhicules, etc. C'est un constat amer et bouleversant de la vie quotidienne dans les villes congolaises. C'est cet état de choses qu'il faut changer. Après cette présentation faite par Germain Oumba, directeur des études techniques et de l'habitat au bureau d'études et des travaux publics, le député-maire Hugues Ngouelondélé a, au nom de l'association des maires du Congo, esquissé quelques pistes de so-

lutions, pour l'assainissement du cadre de vie dans les villes, tout en exprimant leur disponibilité à travailler dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des villes. Dans sa communication, le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou a martelé que rien ne sera plus comme avant et que les pratiques anciennes doivent disparaître. Pour ce faire, les administrateurs-maires et les chefs de quartiers doivent mener des campagnes de sensibilisation sur le milieu urbain, librement et sans complexe, avec les populations sur le type d'équipement à utiliser pour l'assainissement de l'environnement, afin que cessent à jamais les comportements inciviles, sources de nombreuses pollutions en milieu urbain. Pour lutter contre les incivilités qui caractérisent le comportement de nombreux citadins, le ministre d'Etat N'Silou a insisté sur la mise en place de la police municipale. La police nationale gardant ses missions régaliennes de sécurité

publique. Le projet de loi créant la police municipale sera, bientôt, soumis au conseil des ministres. Il a aussi clarifié le rôle des différentes institutions. «*En effet, dans le cadre de la décentralisation, le Ministère en charge de la ville ne va se substituer aux collectivités locales, mais leur venir en appui en moyens financiers. Ce que les populations doivent savoir, c'est que les deux mamelles d'une ville restent l'hygiène et la sécurité. Ce qui appartient à l'Etat et ce qui est de commun doit être respecté par les populations*», a-t-il souligné. Avant de communiquer le thème de la campagne de sensibilisation des populations intitulé: «*Pédagogie sur le comportement en milieu urbain*». Il a, par ailleurs, fait savoir que les plans d'urbanisme des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire seront, bientôt, disponibles, pour mieux lutter contre le phénomène des érosions.

Pascal BIOZI KIMINOU

Association Elikia 2016

Saturnin Jean-Claude Ntari appelle les militants à être des acteurs de la rupture

Après avoir accompagné et soutenu le processus qui a conduit au référendum constitutionnel du 25 octobre 2016 et à la réélection du président Denis Sassou-Nguesso, à la tête de la nouvelle République, après le scrutin anticipé du 20 mars 2016, l'Association Elikia 2016, proche de la majorité présidentielle, appelle ses militants à être de véritables acteurs de la rupture, conformément au discours d'investiture du président Denis Sassou-Nguesso prononcé le 16 avril dernier, au palais des congrès, à Brazzaville. A ce propos, le président de cette association, Saturnin Jean-Claude Ntari, s'est insurgé contre les propos d'un dirigeant de l'opposition qui parle de «*hold up électoral*», alors qu'il avait reconnu les résultats publiés par la Cour constitutionnelle.

Dans un entretien, la semaine dernière, Saturnin Jean-Claude Ntari appelle, maintenant, ses militants et sympathisants à être des acteurs de la rupture, pour accompagner le président de la République et le gouvernement, dans la réalisation du projet de société «*La marche vers le développement*». Il reconnaît que les deux grandes batailles politico-électorales étaient dures et périlleuses, à cause du contexte d'hostilité créé par l'opposition radicale qui voulait faire «*basculer le pays dans la violence*», pour s'opposer au référendum constitutionnel. «*Nos militants, particulièrement dans les quartiers Sud de la ville-capitale, ont été victimes d'intimidations, de menaces, d'agressions physiques, à cause de l'engagement de leur association à soutenir le président Denis Sassou-Nguesso*», confie-t-il. «*Malgré ces menaces, ils ont tenu bon, comme les autres militants et sympathisants de la majorité présidentielle, et voilà que nous avons remporté la victoire du référendum constitutionnel et de l'élection du président Sassou-Nguesso*», se réjouit-il.



Saturnin Jean-Claude Ntari

Justifiant le soutien au président de la République, Saturnin Jean-Claude Ntari déclare: «*Il faut comprendre que notre choix de soutenir le président Sassou-Nguesso tient au fait qu'il est l'homme d'Etat capable de tenir le pays dans la paix, la sécurité et la stabilité institutionnelle, conditions sine qua non pour aller à l'émergence, en 2025. Vous voyez qu'aujourd'hui, l'histoire nous donne raison. Même les puissances étrangères qui avaient voulu nous imposer des solutions hasardeuses, choisissent, maintenant, d'accompagner les nouvelles institutions congolaises. Le Congo-Brazzaville devient ainsi le pays qui rassure, dans une sous-région où beaucoup d'autres pays suscitent des inquiétudes, quant à leur avenir à court terme*».

Ce faisant, le président d'Elikia 2016 s'est insurgé contre les propos du secrétaire général de la Codeha, Guy-Brice Parfait Kolélas, tenus lors de sa récente conférence de presse: «*Il avait reconnu les résultats publiés par la Cour constitutionnelle, le 4 avril. Il avait dit qu'il allait se servir des voies légales, pour faire son recours qui a été, du reste, rejeté pour vice de forme. Pourquoi parle-t-il, aujourd'hui, de «hold up électoral»? Est-ce pour ressusciter les vieux démons de la violence, comme ils ont voulu le faire, le 4 avril, par l'attaque des quartiers Sud de Brazzaville?*». «*Nous condamnons toute forme de langage qui incite à la violence*», a-t-il ajouté.

Malgré tout, Saturnin Jean-Claude Ntari reconnaît que le dialogue est nécessaire: «*Mais, ce n'est pas une nouveauté! Des dialogues ont déjà eu lieu et auront toujours lieu, dans ce pays! Il y aura même toute une institution consacrée au dialogue. Mais, il ne faut pas faire comme s'il n'y avait pas de chef d'Etat élu dans ce pays. Il faut que les acteurs politiques apprennent à respecter les institutions nationales, pour que le dialogue soit toujours possible et pour que les Congolais dialoguent entre eux. Pour cela, ils n'ont pas besoin de la tutelle de la communauté internationale*».

Enfin, sur une question particulière, puisqu'étant proche de l'ancien ministre d'Etat Isidore Mvouba, qui ne fait plus partie du gouvernement, il rétorque: «*Le ministre d'Etat Isidore Mvouba est membre du bureau politique du P.c.t, il reste fidèle et loyal au président Sassou-Nguesso et est prêt à servir la République, partout où le chef de l'Etat l'appellera*».

Propos recueillis par Joël NSONI

Ministère des petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel

Le rapport sur l'amélioration du climat des affaires au Congo a été validé

Dans le cadre du Pade (Projet d'appui pour la diversification de l'économie) et du Pacadec (Projet d'appui institutionnel pour l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie congolaise), cofinancés par la B.a.d (Banque africaine de développement), et sous la tutelle du Ministère de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public, sous la supervision du Ministère des petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, vendredi 5 août 2016, s'est tenu, dans la salle de conférences de l'hôtel Radisson Blu à Brazzaville, un séminaire gouvernemental relatif à l'amélioration du climat des affaires au Congo.



Clément Mouamba et Mme Yvonne Adélaïde Mougany.

Placé sous les auspices du premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, en présence de quelques membres du gouvernement, parmi lesquels les ministres d'Etat Henri Djombo, Gilbert Ondongo et Claude Alphonse N'Silou, de Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, ainsi que du représentant de la B.a.d, le séminaire, qui a regroupé les cadres de l'administration publique et du secteur privé, avait pour but de rendre publiques les conclusions et résultats de la mission d'élaboration d'un référentiel de procédures de création, de simplification, de formalisation et de modélisation des processus de développement d'entreprises et d'investissement, paiement des taxes, impôts et autres pro-

cédures associées à l'exercice d'une activité privée au Congo. Les travaux de cette étude ont été réalisés par le cabinet consultant Deloitte. Dans son allocution d'ouverture, le premier ministre Clément Mouamba a signifié que les présentes conclusions permettront aux experts de mettre en place un guichet unique qui constituera la banque de données pour les investissements, en vue d'améliorer l'environnement des affaires. «*Dans le classement business, au niveau mondial, le Congo occupe le 176^e rang sur 189 pays. C'est donc un indicateur clé qui nécessite une implication de tous les partenaires au développement dans la création d'entreprises, tenant compte des formalités administratives. Car, l'amélioration du climat des affaires au Congo doit être l'affaire du gouvernement, dans*

son ensemble», a-t-il déclaré. La présentation du rapport de cadrage a été faite par un expert du cabinet consultant Deloitte. Dans ce rapport, le cabinet a fait ressortir les missions qui lui étaient assignées, notamment identifier, inventorier, formaliser, simplifier et rendre transparents les processus et procédures régissant la relation avec l'administration, dans la réalisation des projets d'investissements et leur cycle de vie au Congo, ainsi que pour les entreprises existantes, tenant compte des meilleures pratiques en vigueur. C'est dans ce cadre que le Pacadec accompagne le gouvernement dans la réalisation des fondamentaux visant l'amélioration de l'environnement des affaires, afin de favoriser l'émergence d'un secteur privé fort et dyna-

mique au Congo. Mais, pour que ces projets se développent et s'intensifient davantage, le gouvernement accorde du crédit aux partenariats avec d'autres institutions financières, à l'instar de la B.a.d, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence française de développement, pour la maturation et l'exécution desdits projets qui concourent à la création d'entreprises, pour l'emploi des jeunes. Aux termes de cette présentation et des débats qui s'en sont suivis, les participants ont fait des observations et des propositions, tout en apportant leurs contributions pour l'enrichissement de ce rapport.

Pascal BIOZI KIMINOU

Nécrologie

La famille Biyoudi a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès subit de leur fils, BIYOUDI Anilove Chance, mercredi 3 août. La veillée se tient au 21, rue Marcel Biyoudi-Ngoko Madibou. L'inhumation aura lieu, vendredi 12 août 2016, à Loukanga.



Affaire Liquidation de l'ex-multinationale Air Afrique

Droit de réponse de Marie Antoine Gomez De Mackanda à Vincent Péna-Pitra Yoba



Marie Antoine Gomez De Mackanda

A la place de M. Pena-Pitra Vincent Yoba, je me tairais, attendant la justice suivre son cours. En relisant son article dans La Semaine Africaine du mardi 2 août 2016, en page 6, je me demande s'il s'est rendu compte des contradictions, des contre-vérités et des incohérences contenues dans ses propos, pour l'expert-comptable et Commissaire aux comptes agréé Cematic qu'il serait. Au fait, à ce titre, avait-il encore besoin de tant d'audits payés à 40 millions de francs Cfa l'un et 175 millions francs Cfa l'autre? 50 millions francs Cfa le 9 janvier 2015, 50 millions le 28 juillet 2015, 14 millions le 24 août 2015... N'est-ce pas lui, Monsieur Péna-Pitra, qui a présenté à l'Etat le montant des droits des ex-travailleurs, dûment calculés par l'Inspection du travail du Congo soit:

- 4.743.474.953 F Cfa pour les travailleurs basés au Congo;
 - 7.997.423.372 pour les travailleurs basés à l'étranger;
 - soit au total 12.749.898.325 F Cfa?
- N'est-ce pas, en ajoutant ses «charges obligatoires de la liquidation» (5.285.242.789 F Cfa), donc ses frais à lui, qu'on arrive à la somme de 18.998.000.911 F Cfa? N'est-ce pas ce montant que les 4 Ministres d'Etat (Justice, Finances, Travail et Transport) ont validé dans la Convention réglementée? Que Monsieur Pena-Pitra sache que moi, Gomez de Mackanda, qu'il a cité et accusé dans son article, je suis arrivé au Comité ad hoc de suivi en 2012, sur proposition des travailleurs. Ledit Comité était déjà là depuis 2003/2004. Je n'avais jamais participé à une quelconque séance de calculs des droits sociaux, encore moins perçu indûment des fonds ou mes droits sociaux, en dehors de avances que les premiers syndicats ont consenties à tous les travailleurs congolais de l'ex-Air Afrique. Natif de Brazzaville, avec modestie, je peux dire que ma moralité est connue: 12 ans à la Radio et la Télé Congo; 29 ans à Air Afrique; 6 ans à la Mairie de Baongo, il n'a jamais été prononcé à mon endroit, les mots: détournement, escroquerie ou dilapidation. Au niveau de mon parti, des responsabilités financières m'ont été confiées depuis 2 ans. Rien ne m'a été reproché jusqu'ici. Je comprends que M. Péna-Pitra cherche des éléments pour sa défense. Il accuse les gens tous azimuts, pour justifier les milliards qu'il a gérés: droits indûment touchés par moi, millions donnés gracieusement à tel Ministre, tel Directeur, tel Fonctionnaire, nous disait-il.

document compromettant le Comité. Mais, le Comité détient les traces des virements à la L.c.b. Il pensait qu'en citant les noms des Ministres à qui il aurait donné des millions, cela allait nous faire peur et nous faire taire. Notre question est simple: Où Monsieur Péna-Pitra a-t-il mis l'argent destiné au paiement des ex-travailleurs d'Air Afrique? Il s'est évertué à mentir que l'immeuble avait été acheté à 1,6 milliard de francs Cfa. Or, le courrier du 13 mai 2013 de la Société Himmo Marine à Monsieur le Juge commissaire est on ne peut plus clair:

- Compromis de vente: 2 milliards de francs Cfa;
- Contrat de vente: 1,4 milliards de francs Cfa;
- Paiement de la conversion du titre foncier Air France à Air Afrique: 326.084.000 F Cfa;
- Prise en charge des titres de voyage et séjour à Abidjan: 20 millions;
- Démarches d'obtention de la lettre d'engagement à Air France: 90 millions;
- Démarcheurs: 40 millions;
- Expropriation: 56 millions;
- Les sachants: 50 millions;
- Virement par Eco-Bank: 40 millions;
- Total: 2.222.084.000 F Cfa.

Monsieur Péna-Pitra a poussé le cynisme jusqu'à demander aux veuves, aux orphelins et aux ayants droits des ex-travailleurs défunts d'ouvrir des comptes au nom de leurs époux, pères et parents décédés. Il divertit les lecteurs en parlant de l'Acte Uniforme de l'Ohada, de la Liquidation principale d'Abidjan et de sa rémunération qui restera toujours valable, dit-il. Mais, qu'il nous dise si les autres Etats qui ont eu à payer leurs ressortissants ont demandé l'avis du Congo ou de la Liquidation principale d'Abidjan. Quand le Chef d'Etat ivoirien avait instruit son Ministre des transports de ne payer que les Ivoiriens, les autres Chefs d'Etats lui ont-ils demandé des comptes? Monsieur Péna-Pitra a ignoré la simulation que nous avions préconisée, en commençant par liquider les petits montants, chaque fois que la C.c.a virerait quelque chose. Aujourd'hui, une bonne partie, peut-être la moitié, des ex-travailleurs auraient été libérés. Dans son article, il n'ose même pas reconnaître qu'en arrivant à ce syndicat, il ne connaissait rien du dossier, n'avait aucun document, puisqu'aucune passation n'avait été faite avec ses prédécesseurs. C'est nous, Comité ad hoc, qui lui avions constitué le dossier et expliqué tous les mécanismes et termes de l'aviation. Il nous a remerciés en monnaie de singe. Rien ne nous étonne, car ça reflète bien l'homme. Qu'il se souvienne de l'affaire de l'hôtesse d'accueil arrêtée à Paris, du temps d'Air Afrique. Parlons de cette fameuse Convention réglementée: l'état détaillé visé dans la Convention réglementée fait apparaître que 321 agents seulement sont concernés par l'engagement de l'Etat congolais à régler leurs droits sociaux, soit un montant de 12.054.716.219 francs, tandis que le montant total de rapatriement des Congolais d'Abidjan admis par l'Etat s'élève à 489 millions de francs. Il convient de signaler que ces éléments (nombre d'agents et montants

totaux) correspondent à la synthèse rigoureuse des trois états nominatifs et financiers transmis par la tutelle au cabinet du chef de l'Etat, le 7 mars 2006. De surcroît, ce sont ces mêmes éléments, séparés en éléments constitutifs individuels, que M. Péna-Pitra a consolidés, en toute connaissance de cause, en les signifiant solennellement en tant que créances admises à chacun des 321 ex-travailleurs (et non 330 comme il les avait gonflés), nommément désignés dans les trois états nominatifs et financiers. Nous sommes dans une procédure judiciaire. Il incombe donc, à chaque intervenant, de s'en tenir à la compétence et à l'initiative que la loi lui reconnaît. Le Juge Commissaire n'en reste pas moins un Juge et il est défendu aux Juges de prononcer, par voie de disposition générale et réglementaire, sur les causes qui leur sont soumises. Aux termes des dispositions de l'article 39 alinéa 1er de l'Acte Uniforme de l'Ohada (auquel fait toujours allusion notre Superviseur du Syndic), portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, le Juge Commissaire, placé sous l'autorité de la juridiction compétente, veille au déroulement rapide de la procédure et aux intérêts en présence, tandis que l'article 84 alinéa 3 du même Acte dispose que la vérification des créances est faite par le syndic. Les articles 39 à 40 de l'Acte précité ne prévoient pas d'autre saisine du Juge Commissaire qui en réfère, le cas échéant, à la juridiction compétente. En l'espèce, le cabinet Rainbow Finances (audit) est loin d'être une juridiction compétente et le Juge commissaire n'est pas compétent pour remettre en question la loi des parties, à savoir, l'Accord-cadre relatif au plan social négocié, qui a été instrumenté sous la supervision de l'Administration du travail du Congo, pour le calcul de nos droits sociaux. Le Juge commissaire, en tant qu'organe de liquidation, ne peut simuler l'amnésie au point d'oublier que c'est bien lui qui avait ordonné, non seulement le règlement des honoraires des agents de l'Administration du travail, mais également la distribution des deniers provenant de la réalisation des actifs des anciens travailleurs de l'ex-Compagnie multinationale Air Afrique résidant au Congo, selon la quotité de leurs droits sociaux ainsi calculés. Que Monsieur Péna-Pitra n'amuse pas la galerie. Encore une fois, nous sommes à notre 14ème année d'attente et nous avons perdu plus de 30 collègues parmi lesquels une dizaine dont il est responsable. Qu'il nous dise où sont passés les milliards destinés au paiement des ex-agents congolais d'Air Afrique: 2 milliards 200 millions + 2 milliards + 1 milliard, soit un total de 5,2 milliards de francs Cfa. Quelques travailleurs n'ont perçu que 1,1 milliard comme avances, puisqu'il ne leur a jamais présenté les listes de ceux qu'il a payés, ceux qui ne l'ont pas été et les étrangers qu'il aurait payés. Qu'il fasse un tableau récapitulatif des paiements et nous serons édifiés, puisque la mine d'or s'est écroulée!

Marie Antoine Gomez De MACKANDA
*Ex-Navigant Commercial, Chef de Cabine
 Chef de Secteur de permanence
 Vice-Président du Comité ad hoc.*

Le dossier médical de Jean Nguoubi-Akondjot conclut à son évacuation
 Détenu, depuis son arrestation le 25 mars dernier, à Makoua (département de la Cuvette), Jean Nguoubi-Akondjot, président du parti «Lumière pour le Congo», situé à l'opposition et membre de la plateforme Alliance social-démocrate, directeur départemental de campagne du candidat Jean-Marie Michel Mokoko à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars, dans le département de la Cuvette, fait face à une situation sanitaire qui ne cesse de se dégrader, selon ses proches. Victime de mauvais traitements, pendant sa détention, il souffre à l'œil gauche. Le dossier médical réalisé par un ophtalmologue conclut à son évacuation, pour pouvoir sauver son œil. C'est aux autorités judiciaires de pouvoir statuer sur cette situation que présentent ses avocats. Au niveau politique, il y aurait des tractations, pour pouvoir lui permettre de sortir du pays et aller se faire soigner, autrement, il perdra son œil gauche, à cause des violences qu'il aurait subies, selon ses proches.

Une rencontre citoyenne pour le Frocad, sur la réorganisation de la plateforme
 La coordination du Frocad a décidé d'organiser, mercredi 10 août prochain, à Brazzaville, une rencontre citoyenne avec les responsables des partis membres et leurs cadres, pour débattre de la refondation de cette plateforme de l'opposition qui a connu un changement brusque de l'équipe dirigeante et des défections, ces derniers temps. «Nous sommes sur le point de prendre un nouveau départ dont la réussite est à l'aune de notre engagement individuel et collectif. Pour ne pas manquer ce départ, le maître-mot doit être, me semble-t-il, la franchise. Elle porte, à la fois, sur nos choix et notre appartenance politique. Le Frocad, maison de la démocratie, ne peut pas aller vers la victoire de la démocratie s'il reste le lieu de rassemblement des gens qui, politiquement, ne se ressemblent pas. Si nos amis sont les amis de nos ennemis, nous aurons toujours à redouter l'avenir. Je suggère que le Frocad soit le creuset qui rassemble», avait dit la nouvelle présidente de cette plateforme, Claudine Munari, le vendredi 15 juillet dernier, lors de sa prise de fonction. L'heure de vérité a, peut-être, sonné et on attend de voir ce qui sortira de cette rencontre citoyenne.

La fièvre de la fête nationale commence déjà à monter à Madingou
 Chef-lieu du département de la Bouenza et communauté urbaine, Madingou est déjà dans la fièvre de la fête de l'indépendance, le 15 août prochain, malgré la crise financière qui se manifeste par des coups de ciseaux budgétaires. Pour les préparatifs, les délégations ont commencé déjà à investir cette localité qui a subi une grande transformation, particulièrement avec la voirie urbaine goudronnée. Située sur la route nationale n°1, la ville de Madingou est facile d'accès, au point que de nombreuses personnes envisagent de se loger dans les localités voisines (Dolisie, Loudima-poste et Nkayi) et même à Louteté et Mindouli, en raison de l'insuffisance des structures d'accueil et participer, ensuite, aux manifestations qui y auront lieu, dans le cadre des festivités du 56^e anniversaire de de l'indépendance nationale. Comme quoi, la route nationale lourde va, bientôt, voir le trafic automobile augmenter intensément.

Indignée par les méthodes humiliantes d'arrestation, la Fécodho écrit au ministre de la justice
 Dans une correspondance qu'il a adressée au garde des sceaux, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, le président de la Fécodho (Fédération congolaise des droits de l'homme) exprime sa vive indignation devant les arrestations musclées et humiliantes, devant les caméras des médias, auxquelles on assiste, ces derniers temps. Cette indignation fait suite à l'arrestation du magistrat Obengui Ngoka, substitut général près la Cour d'appel de Brazzaville, la semaine dernière. La Fécodho demande au gouvernement le respect des procédures et surtout, de la dignité humaine, en évitant l'humiliation, devant les caméras, des personnes poursuivies.

Saris Congo: reprise du travail, après la grève des coupeurs de canne à sucre
 La semaine dernière, les coupeurs de canne à sucre de Saris Congo ont, bruyamment, manifesté leur colère, en débrayant, pendant cinq jours environ, à cause des salaires impayés. Pendant leur grève, ils ont cherché à empêcher les autres personnels de l'entreprise de vaquer, librement, à leurs occupations quotidiennes. Ce qui a fait penser à d'aucuns que tous les travailleurs étaient en grève. Aux dernières nouvelles, la situation est redevenue normale, puisque le travail a repris, pour tous les travailleurs de l'unique sucrerie du Congo.

Travaux de route mineurs abandonnés sur l'avenue Ngamaba, à Mfilou!
 Les usagers de l'avenue Ngamaba, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, ne comprennent pas ce qui se passe. Il y a environ deux mois, une opération de réparation des avenues dégradées avaient commencé, dans leurs quartiers et ils avaient applaudi, des deux mains, cette initiative. Au niveau du rond-point Mouhomi, sur un côté de la chaussée, le goudron a été décapé, ce qui laissait penser qu'à ce niveau, les nids de poule allaient être vaincus. Malheureusement, deux mois après, rien ne s'y fait. Evidemment, cette opération inachevée de réparation des routes goudronnées laisse un goût amer. C'est toujours un casse-tête, pour les automobilistes, lorsqu'ils abordent le rond-point Mouhomi. Bientôt, avec le retour des pluies, ce sera le pire et les chauffeurs de transport en commun pourraient ne plus desservir le quartier Mfilou.

**Comité ad hoc de suivi des recommandations
du dialogue national 2015**

Dominique Basseyla remet les pendules à l'heure, à propos du dialogue

Le ministre commissaire général du comité de suivi des recommandations du dialogue national 2015, Dominique Basseyla, a délivré, jeudi 4 août 2016, à l'Hôtel Olympic palace, à Brazzaville, un message sur le suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations relatives à la réforme des institutions et la gouvernance électorale. Il a saisi cette opportunité, pour faire le point sur les réflexions faites sur cinq recommandations relatives à la réforme des institutions. Mais, pour ce qui est des recommandations concernant la gouvernance électorale, le comité ad hoc s'est appesanti sur la recommandation n°2 relative au découpage électoral qui va déterminer la configuration de la future assemblée nationale.

La mise en œuvre de l'opération de découpage électoral doit se fonder sur un découpage territorial. D'où l'impérieuse nécessité d'une réorganisation territoriale, par une recombinaison de certains départements et la création de nouvelles entités administratives. Sur la question du dialogue, telle que posée par l'opposition, «le comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national 2015 rappelle, au peuple congolais, que la Constitution du 25 octobre 2015 a institutionnalisé le dialogue, par la création du Conseil national du dialogue», a-t-il rappelé. Toutes les forces vives de la Nation doivent avoir de légitimes raisons de se réjouir, car le Conseil national du dialogue crée un cadre permanent où les citoyens, les hommes et femmes politiques pourront se concerter sur les grands problèmes politiques d'intérêt national. «Alors, pour quoi s'évertuer à réclamer un

dialogue, sous l'égide de la communauté internationale? N'avons-nous pas déjà organisé deux dialogues, en 2015, l'un, à Sibiti, l'autre, à Diata?», s'est-il interrogé. Il pense qu'aujourd'hui, le moment est à la mise en œuvre des recommandations issues du double consensus du dialogue de Sibiti. «C'est autant dire que le dialogue, sous cette forme de grand-messe où se nouent et se dénouent de sordides manœuvres, n'est plus de mise au Congo. Le processus de mise en œuvre de nouvelles institutions et des instruments juridiques de la nouvelle République est fortement engagé. Tous les Congolais, toutes les Congolaises doivent savoir que l'élection de Son excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, à la fonction de président de la République, est la réponse à la République. Le devoir de citoyen impose, donc, à tous de soutenir l'action du président de la République et



Dominique Basseyla.

du gouvernement, car il y va de la stabilité de l'Etat et du progrès de la Nation», a-t-il indiqué.

Dominique Basseyla estime, par ailleurs, que «le moment n'est plus aux attaques personnelles, aux invectives, à la désinformation ou à l'intoxication des Congolais, notamment de la diaspora». «Au lieu d'organiser des cultes ou des veillées de prière, pour demander au Seigneur Jésus la paix, au lieu de croire aux prophéties de ces faux prophètes qui président le sang, la guerre ou l'apocalypse, nous devons, avant tout, semer dans nos cœurs, la graine de l'amour et du pardon», a-t-il dit. Puis, il a paraphrasé le président de la République, pour appuyer son argumentaire et rafraîchir la mémoire des uns et des autres, en citant: «Voici venu le moment de renouveler tous les combats qui n'ont pas encore connu leur aboutissement. Voici venu le moment de réorganiser et d'intensifier la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le chômage, celui

des jeunes, en particulier, la lutte contre la marginalisation et l'exclusion. En somme, la lutte contre le sous-développement et le mal-développement. Voici venu le moment de la marche, au pas de course, pour aller plus loin ensemble dans la conquête du mieux-vivre, partagé entre tous».

«A compter d'aujourd'hui, renouons tous avec l'esprit du travail, de la rigueur, de la discipline, de la responsabilité, de la probité, de l'unité nationale, du respect de la chose publique et de l'amour de la patrie. Le temps des joutes électorales est, désormais, derrière nous. L'élection a eu lieu. Une nouvelle ère commence. Elle doit être une ère de paix et de concorde», a-t-il poursuivi. Pour conclure, le comité invite le peuple congolais à la tolérance et l'unité, à s'engager, résolument, dans la marche déterminée vers le développement de notre chère Nation.

Pascal-Azad DOKO

**Association Loukolo Loua Louzingou
(Ecole de la vie)**

Des journées de réflexion sur l'intégration des jeunes au développement, à Mindouli

Créée en 2007, l'Association Loukolo Loua Louzingou (Ecole de la vie), que dirige Placide Mbanza-Milandou, conseiller départemental du Pool et jeune opérateur économique, a prévu d'organiser, du 25 au 28 août 2016, à la Paroisse Les Saints-Martyrs de l'Ouganda, à Mindouli, des journées de réflexion sur l'intégration de la jeunesse au développement. Près de mille jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 40 ans, vont participer à cette grande rencontre, qui a pour objectifs de contribuer à la prise de conscience de la jeunesse du Pool sur son intégration dans le développement du

département et au-delà du pays, en général. Selon le président de l'Association Loukolo Loua Louzingou, 850 jeunes se sont déjà inscrits, pour participer à la rencontre de Mindouli, moyennant une contribution de 1000 F. Cfa. Pour Placide Mbanza-Milandou, cette contribution de mille francs Cfa est la preuve de l'engagement des jeunes à prendre part à cette rencontre et surtout, à mettre en pratique les conclusions qui en sortiront. L'objectif de ces jour-



Placide Mbanza-Milandou.

nées est de contribuer à la prise de conscience de la jeunesse du Pool, sur les défis à relever, pour son intégration dans le développement du district, du département et du pays. En effet, le phénomène de violences armées qui a surgi dans le pays, après l'ouverture démocratique en 1991, a, durement, affecté le district de Mindouli, comme bien d'autres, dans le Pool et ailleurs. Ce sont les jeunes qui sont, souvent, instrumentalisés par les forces politiques et qui sont donc les grandes victimes de ce phénomène de violences armées. Ces jeunes perdent les repères sociaux et moraux pouvant les aiguiller sur le chemin du développement. Ils vont grossir les rangs du chômage, de l'oisiveté et certains se lancent, parfois, dans des activités répréhensibles de gain facile. Ils se retrouvent dans un engrenage où ils se sentent marginalisés, et d'autres tentent d'aller gagner leur vie en ville, sans y parvenir convenablement. Ils sont tentés de retomber dans la violence, pour s'imposer dans la société. Bien sûr, certains arrivent à se réinsérer dans la société. Mais, ils sont très peu nombreux.

L'initiative de l'Association Loukolo Loua Louzingou est de servir de levier à la prise de conscience des jeunes sur leur capacité à se prendre en charge, à travers des activités louables génératrices de revenus, leur permettant de gagner leur vie. Bref, c'est emmener les jeunes à se remettre en confiance et à s'intégrer dans le monde actif, en devenant, par exemple, de véritables acteurs du monde agricole, du monde commercial, du monde artisanal. C'est de cette manière, non seulement qu'ils peuvent gagner dignement leur vie, mais encore qu'ils peuvent être utiles au développement de leur district, de leur département et au-delà, de leur pays.

Bien sûr, l'association est consciente que ces jeunes méritent d'être accompagnés. C'est ce qu'elle essaie de faire. Car, il faut mobiliser des partenaires, comme Caritas-Congo avec qui l'association est déjà en contact sur ce projet, pour soutenir les micro-projets que ces jeunes peuvent présenter. Les journées de Mindouli aboutiront à l'élaboration d'un plan d'actions pour la conscientisation et l'accompagnement des jeunes.

Joël NSONI

Contact de l'Association Ecole de vie:
Tel: (242) 06.950.44.76
Email: placidenathey@gmail.com

Première circonscription de Talangai (Brazzaville)

Le député Hyacinthe Ingani appelle la population à la patience

Député P.c.t élu dans la première circonscription de Talangai, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Hyacinthe Ingani a effectué une descente parlementaire, vendredi 29 juillet 2016, au cours de laquelle il a tenu une rencontre, au nouveau siège de la mairie de Talangai, situé, désormais, à l'ex-camp du Régiment blindé, au quartier Mpila, «une rencontre citoyenne et de démocratie participative», avec ses mandants des quartiers 61 et 62. Au menu de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence du secrétaire général de la mairie de Talangai, Jean Ambwa, des chefs de quartiers et des sages: le compte-rendu de la dernière session de l'assemblée nationale et surtout, l'information sur l'affaire du 4 mars 2012, notamment la reconstruction des maisons détruites.



Hyacinthe Ingani.

Après la minute de silence observée en mémoire des victimes du drame du 4 mars, la rencontre se tenant au lieu même d'où est parti le drame, Hyacinthe Ingani a félicité la population, pour avoir élu le président de la République à 100%. Faisant le compte-rendu de la dernière session de l'assemblée

nationale, il a indiqué qu'au cours de celle-ci, l'assemblée nationale n'a pas eu à adopter beaucoup de lois, car les uns et les autres étaient préoccupés par l'élection présidentielle. «Mais qu'à cela ne tienne, ça été une opportunité pour les députés d'aborder d'autres thématiques portant sur les évolutions de notre pays, au

niveau économique, au niveau de la gouvernance, également à l'échelle mondiale», a-t-il dit. En ce qui concerne l'information relative à la reconstruction des habitations détruites, le député a rassuré ses interlocuteurs qu'il y a une commission de

suivi mise en place pour la circonstance, et qui est déjà en pourparlers avec le gouvernement.

Parlant de la vie politique nationale, notamment avec la baisse du prix de baril de pétrole, il a indiqué qu'il faut déjà préparer l'après-pétrole, par la diversification de l'économie nationale. Il a pris l'exemple de certains pays producteurs de pétrole qui sont, aujourd'hui, à la croisée des chemins. Malgré tout, le Congo tient encore le bon bout. «Car, ne dit-on pas que c'est dans la crise qu'il faut inventer les solutions?», a-t-il dit.

C'est la question de la reconstruction des maisons détruites par les explosions militaires de Mpila qui a suscité de vives réactions, au niveau des populations. Les habitants se sentent abusés par les paroles «mielleuses» des autorités publiques qui, selon eux, ne font pas bouger les choses. Ils se sont exprimés, avec rage, en demandant au député de leur dire la vérité, parce qu'ils ont trop attendu: 4 ans déjà sans rien voir venir. Cette réaction évoquée a été vivement ovationnée. En tout cas, il y avait de l'électricité dans l'air.

Maîtrisant la tempête, le député Ingani a répondu, en toute responsabilité, en ces termes: «A propos du dossier du 4 mars, la commission de suivi mise en place pour la circonstance est en pourparlers avec le gouvernement. Il y a des délibérations, le premier ministre, Clément Mouamba, a promis de demander aux ministres impliqués dans le dossier du 4 mars, de lui proposer des rapports circonstanciés, afin de connaître les contours exacts du dossier et d'en proposer les pistes de

traitement. Le budget rectificatif qui venait d'être adopté par l'assemblée nationale, il est inscrit une ligne budgétaire relative à la reconstruction des maisons détruites, suite aux explosions du 4 mars 2012».

Rappelons que ces propos du député ont recréé une bonne ambiance et redonné espoir aux sinistrés qui attendent alors de voir si le gouvernement tiendra parole!

Pascal-Azad DOKO



Assurances et
Réassurances du
Congo



**« Soyez Rassurés,
Vous êtes bien Assurés »**

AVIS DE RECHERCHE DES VICTIMES D'ACCIDENTS

**Victimes concernées:
Celles des années 1974 à 2014**

**Lieux de consultations des listes des Victimes: les Bureaux
de l'ARC à Brazzaville, Ouesso, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi,
Sibiti et les Sièges des Mairies et Quartiers
de Brazzaville et Pointe-Noire.**

N.B: Se rapprocher des Services Sinistres de l'ARC

Contacts:

Brazzaville: 05.701.63.36 / 04.444.15.84 / 04.445.10.03

Pointe-Noire: 04.090.47.72 / 22.94.17.15

Jmj de Cracovie 2016

Le Pape François a prêché aux jeunes l'unité et la fraternité

Tenues à Cracovie en Pologne, du 26 au 31 juillet 2016, sur le thème: «*Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde*» (Mt 5,7), les 31^{èmes} Jmj (Journées mondiales de la jeunesse) appartiennent désormais à l'histoire. Elles ont été clôturées dimanche 31 juillet, lors d'une messe célébrée en plein air par le Pape François, sur le Campus Misericordiae de Cracovie. Le Congo y a été représenté par une délégation de plus de 40 pèlerins conduits par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) et de la Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse.

Célébrées sur la terre natale de Jean-Paul II leur initiateur, les Journées mondiales de la jeunesse ont retrouvé la Pologne, 25 ans après celles présidées par le saint pape à Częstochowa, peu après la chute du rideau de fer et des régimes communistes. Pour le Pape François, les Jmj 2016 ont été «*prophétiques pour la Pologne, l'Europe et le monde*».

Les Jmj de Cracovie ont permis aux jeunes du monde entier de méditer profondément sur la miséricorde autour du Pape François, en cette année sainte du jubilé extraordinaire de la Miséricorde. Venus des



Le Pape François prenant un bain de foule.

vingt-cinq continents, les jeunes ont fait l'expérience de vivre au quotidien cette béatitude, l'une de celles contenues dans l'évangile de Saint Mathieu, à la lumière du thème proposé par le Saint-Père pour ces Jmj. Pasteur suprême, François a livré aux jeunes de l'Eglise universelle un message d'espérance, les invitant à construire des ponts de pardon, d'unité, de paix et d'amour du prochain. Secouées, dès l'ouverture, par l'attentat de Rouen, en France, qui a coûté la mort à l'abbé Jacques Hamel, égaré alors qu'il célébrait la messe en l'église Saint-Etienne-du-Rouvray, les 31^{èmes} Journées mondiales de la jeunesse ont été marquées par plusieurs moments intenses, notamment les rencontres que le Pape a eues aussi bien avec les autorités polonaises qu'avec les jeunes rassemblés à Cracovie. Tout au long de ces journées, il a été aussi l'occasion de prier pour les Nations en guerre ou en proie à la souffrance, cas de la Syrie et de l'Erythrée.

Lors de la messe d'ouverture présidée mardi 26 juillet par le cardinal Stanislaw Dziwisz, archevêque de Cracovie, sous le patronage de saint Jean Paul II, fondateur de ce plus grand rassemblement planétaire des

jeunes, ce dernier souhaitait la bienvenue aux jeunes dans la ville de Karol Wojtyła, Saint Jean-Paul II, ainsi qu'à tous les cardinaux, archevêques et évêques rassemblés ce jour-là à Cracovie, sur la plaine des Blonia, «*sanctifiée par Jean Paul II et par Benoît XVI et qui a également été sanctifiée par le Pape François*».

Comme d'habitude, les Jmj ont connu leurs moments d'apothéose avec l'arrivée du Pape à Cracovie, le mercredi 27 juillet. Reçu par le président polonais, le Souverain pontife a rencontré les autorités du pays, avant de célébrer le lendemain, jeudi 28 juillet, la messe au sanctuaire de la Vierge noire de Jasna Góra, à Częstochowa, pour les 1050 ans du baptême de la Pologne. Le même jour, il a été accueilli à Blonia, par les jeunes, et il a effectué une visite à l'Hôpital pédiatrique universitaire de Cracovie le 29 juillet, et plein d'autres activités. Durant ces Jmj, les jeunes ont aussi appris à connaître davantage certaines grandes figures de l'Eglise de Pologne comme Sr Marie-Faustine Kowalska, une sainte reconnue par l'Eglise comme l'apôtre de la Miséricorde Divine, fête que Jean-Paul II institua le deuxième dimanche de Pâques.

Ils ont vécu le choc des cultures et partagé leur foi les uns avec les autres. «*Ils parlent au quotidien des langues différentes, mais pendant ces journées, ils utilisent entre eux une seule langue. C'est la langue de la foi, de la fraternité et de l'amour*», a dit le cardinal Dziwisz lors de la veillée des Jmj sur le Campus Misericordiae, qui a abrité la messe de clôture. Au nombre d'émouvants témoignages ayant marqué cette veillée de prière, celui du jeune Rand Mittri, âgé de 26 ans et venu d'Alep, en Syrie, une ville détruite, ruinée et brisée par la guerre. Il travaille au centre Don Bosco d'Alep, qui reçoit plus de 700 jeunes hommes et femmes. Au terme des Jmj et avant son retour à Rome, le Pape a présidé la célébration eucharistique de clôture, dimanche 31 juillet 2016, sur le Campus Misericordiae, qui a réuni plus d'un million de jeunes. A cette occasion, il a annoncé que les prochaines Jmj se tiendront à Panama, en Amérique centrale, à l'été 2019. François a par ailleurs rencontré les volontaires qu'il a félicités pour l'engagement, la générosité et le dévouement dont ils ont fait montre pendant ces journées.

Aristide Ghislain NGOUMA

Vient de paraître

«Lumière sur les prêtres africains en Europe» de l'abbé Eric Béranger N'Sondé

Prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission pastorale en Italie, l'abbé Eric Béranger N'Sondé a publié aux Editions Médiaspaul de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, son deuxième ouvrage intitulé: «*Lumière sur les prêtres africains en Europe*». Préfacé par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, ce livre que l'auteur a présenté, jeudi 4 août 2016, en la cathédrale Sacré-Cœur, en présence de, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, et de l'évêque-préfacer, met en exergue la situation des prêtres africains exerçant en Europe, aussi bien en mission pastorale, d'études qu'en qualité de fidei donum (don de la foi).



Abbé Eric Béranger N'Sondé.



La couverture du livre de l'auteur.

C'est l'abbé Edmond Bassimas, prêtre du diocèse d'Owando, vicaire coopérateur à la paroisse Saint Esprit de Mougali, étudiant à l'Université Marien Ngouabi qui a présenté l'ouvrage de l'abbé Eric Béranger N'Sondé, alors que le professeur David Mavouangui était modérateur et Aristide Ghislain Ngouma, maître de cérémonie. Dans l'assistance, il y avait des prêtres, des religieux et religieuses de diverses congrégations aux côtés des fidèles laïcs venus de diverses paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Cet ouvrage restitue aussi bien les joies que les peines des ouvriers apostoliques exerçant leur ministère sacerdotal en Europe. Dans sa préface, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou souligne que l'auteur «*ouvre les yeux du lecteur sur les dessous cachés de «l'iceberg missionnaire», afin de le mener à une prise de conscience, pour une mutation qualitative*».

L'ouvrage présenté comprend trois chapitres intitulés respectivement: «*Prêtres africains aux études, pour quelle fin?*»; «*Mon expérience pastorale en terre sicilienne*» et «*Les prêtres africains en mission en Europe*».

Dans l'introduction, l'auteur écrit: «*On se croirait dans l'un de ces films anticlérical qui condamne à tort ou à raison le comportement de certains prêtres et/ou évêques au regard de leur vie mondaine extravagante, et qui met en doute leur vocation sacerdotale et/ou épiscopale. Rassurez-vous! Nous sommes loin d'une fiction, les reproches susmentionnés sont bel et bien réels et vécus in persona par un prêtre africain*» «*Pris à notre compte, nous voulons ici apporter notre modeste contribution écrite (étant entendu que nombreux sont les récits oraux) (...) sur les souffrances et les joies d'être missionnaire en Europe aujourd'hui (à l'heure de la globalisation, de la nouvelle évangélisation et de l'immigration) afin de mieux préparer les futurs candidats sur l'importance des trois «S», c'est-à-dire Science-Santé-Sainteté, exigés à tout candidat au sacerdoce (Cf. Décret sur la formation des prêtres n°6)*», renchérit l'auteur aux pages 11 à 12.

Dans la trame de l'ouvrage, Eric Béranger N'Sondé fait remarquer à la page 16: «*D'après notre modeste observation, beaucoup de prêtres (de moins de cinq ans) aujourd'hui manifestent également le désir d'aller étudier en Europe (moins en Afrique) sans en avoir une idée bien précise à cause, non seulement des «avantages» que l'un ou l'autre peut imaginer, mais surtout à partir des photos publiées sur certains réseaux sociaux en particulier sur facebook*». Plusieurs interventions ont marqué la cérémonie de présentation-dédicace de ce livre que d'aucuns qualifient d'agaçant, mais qui, sans doute, met sur la sellette les vrais problèmes qui se posent aussi bien en amont qu'en aval auprès des prêtres désireux de séjourner en Europe, pour plusieurs raisons: études, pastorale, bref, dans le cadre de l'Evangélisation.

L'ouvrage de l'abbé Eric Béranger N'Sondé est disponible à la librairie des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée à la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Paroisse de Bilala (diocèse de Pointe-Noire)

Visite pastorale de Mgr Miguel auprès des communautés de Mboukou et Tchitondji

Les communautés de Mboukou et Tchitondji sous tutelle de la paroisse de Bilala, dans le diocèse de Pointe-Noire, étaient en liesse, pour accueillir, l'évêque, Mgr Miguel Angel Olaverri, dimanche 24 juillet 2016, à l'occasion de sa visite pastorale, à Mboukou. Trois temps forts ont marqué cette journée: la célébration eucharistique, le sacrement de mariage et la visite du nouveau chantier de Mboukou.

Mgr Miguel Olaverri était entouré de quatre prêtres: les abbés Jean-Serge Ngami, curé de Bilala et responsable de la zone pastorale, Davy Gotran Tchikaya, vicaire responsable des communautés Mboukou et Tchitondji, Régis Delho Tchibinda, secrétaire de l'évêque, et Carly-Léon Bouanga, directeur de Radio Maria de Pointe-Noire. Animée par la chorale Mgr Ernest Nkombo et la Schola populaire de la localité, cette messe a aussi pris une tournure œcuménique, avec la présence de Jean-Pierre Mavoungou, représentant le major de l'Armée du salut, et de Joseph Bakana, diacre de l'Eglise évangélique du Congo. Dans la foule, on a noté la participation du député de la circonscription unique de Hinda, Mme Véronique Nitou-Louembé. Pour donner un éclat particulier à cette messe du 17^{ème} dimanche du temps ordinaire de l'année C, un couple de

la communauté a reçu le sacrement de mariage. Après l'homélie, M. François Mouélé, président des chorales du Mayombe Sud et Mme Marie-Jeanne, membre de la scholas populaire ont célébré leur mariage en présence de l'abbé Davy Gotran Tchikaya. Peu avant la fin de la messe, Adolphe Ndissa, vice-président de la communauté a remercié l'évêque et évoqué les besoins de la communauté: la présence d'une équipe presbytérale. «*Nous avons ardemment besoin d'ouvriers apostoliques: la moisson est trop abondante*», a-t-il dit. Il a aussi parlé de la catéchèse: une communauté comme celle-ci... a besoin de formateurs.

A son tour, Mgr Miguel Angel Olaverri a remercié les participants pour leur générosité puis, il les a invités à la patience et à soigner les familles: «*Vous voulez les vocations, soignez les familles*», a-t-il dit. Les vocations dans l'Eglise catholique naissent de bonnes



Mgr Miguel Olaverri.



Les chrétiens de la localité en procession des offrandes.

familles. C'est vous qui devez prier, pour la vocation de vos enfants, mais, c'est l'Eglise qui fait le choix. La vocation d'un prêtre est soutenue à 50% par les parents et 50% par l'Eglise.

Pour votre communauté, on ne peut pas créer une paroisse s'il n'y a pas de presbytère, encore un peu de patience. L'année prochaine quand je repasserai ici, votre communauté deviendra une paroisse.

Après la célébration eucharistique, les responsables et la délégation qui a accompagné l'ordinaire du lieu, ont visité les travaux de construction du presbytère sur le nouveau terrain de la communauté de Mboukou. C'est un bâtiment de 12 mètres sur 9 mètres en matériaux durables qui n'attend plus que les ouvertures

et les travaux de finition, pour accueillir sa première équipe presbytérale.

Jean-Baptiste MILANDOU

REMERCIEMENTS

Dans la perspective de répondre aux nombreux témoignages de sympathie et d'assistance reçus à l'occasion du décès de leur sœur, mère, et grand-mère la veuve Mahoukou née Bayarika Monique dans sa 78^{ème} année, le 17/07/2016 à Brazzaville et inhumée le 29/07/2016, au cimetière privé de Ma Campagne. La famille Ndouta, les enfants Mahoukou et petits fils, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil, de trouver ici, l'expression de leurs sentiments émus et reconnaissants.



Que son âme repose en paix.

ETUDE de Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA
Notaire, élisant domicile en l'étude de Maître Désiré BAKADILA MONA, titulaire d'un Office Notarial en la résidence de Brazzaville, sis 54, avenue de l'Indépendance
E-mail : bertinmandilou@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE YUAN DONG CONGO BZV

Au Capital de 50.000.000 F CFA
Siège: Bloc 4, Parcelle 70/69 bis,
(Quartier Ambassade des Etats Unis B.P 1099
BZV/07 B 428

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société dénommée «SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE YUAN DONG CONGO BZV», en sigle «SEFYD-SARL», Monsieur MA DECHAO (Gérant), a été reçue par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA en date à Brazzaville du 22 juillet 2016 dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de Talangaï, sous Folio 133/03, n0596, il a été procédé à la Cession des parts sociales de ladite Société sus énoncée.

Monsieur MA DECHAO cède les Soixante-quatre pour cent (64/0); notamment SIX MILLE QUATRE CENT(6.400) parts correspondant à une somme de TRENTE DEUX MILLIONS (32.000.000) F CFA, au profit des de la société « SOCIETE YUAN DONG TIMBER LTD», ici

présente et qui accepte.

Et la société GRATEFUL SILVER LIMITED, cède les Trente un pour cent (31 0/0) • notamment TROIS MILLE CENT (3.100) parts correspondant à une somme de QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE (15.500.000) F CFA, au profit des de la société «SOCIETE YUAN DONG TIMBER LTD», ici présente et qui accepte.

A cet effet, après cette cession la société GRATEFUL SILVER LIMITED, se retire au sein de la société.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 1 er août 2016, conformément à la loi.

VENTE PUBLIQUE

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique porte à la connaissance du public qu'elle organise une vente aux enchères spéciale le samedi 20 Aout 2016 dans l'enceinte de son entrepôt sis, rue Léon Jacob en face de la Société AFRIC à MPILA. La vente commencera à 9h00. Les biens suivants seront mis en vente:

- Des meubles de maison et de bureau
- Des appareils électroménagers
- Des ordinateurs et imprimantes
- Des aspirateurs
- Des matériaux de construction
- Des groupe électrogènes
- 1 véhicule pick-up (Ford)

Toutes les personnes intéressées sont priées de se rendre au lieu indiqué ci-dessus, le Jeudi 18/08/2016 et Vendredi 19/08/2016 de 9H00 à 19H pour visiter les articles et prendre connaissance des conditions de vente.

N.B. Tous les participants devront passer par le contrôle de sécurité pour avoir accès au lieu de la vente

Mode de paiement: EN ESPECES (Fcfu Uniquement) SUR PLACE!!!

SOYEZ LES BIENVENUS

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Les familles MADOUNGOU, TCHIGANG-MBIND, TCHIMBAKALA, SARLABOUT, veuve MAVOUNGOU et enfants, Ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de M. MAVOUNGOU Jean-Félix, Survenu, vendredi 29 juillet 2016, à l'hôpital des armées, Pierre MOBENGO, à Brazzaville, des suites d'une longue maladie. La veillée mortuaire se tient au n° 15, avenue Maya-Maya, Poto-Poto (P.s.p contre rails). L'inhumation aura lieu, jeudi 11 août 2016, à Pointe-Noire, au cimetière familial de Loubou.



Le programme des obsèques se présente comme suit:

- Lundi 8 août: dernière veillée;
- Mardi 9 août: 9 heures, levée de corps à la morgue municipale; 11 heures: départ pour l'aéroport Maya-Maya.

REPRESENTATION AU CONGO

14, rue Behagle Tél: 00(242)2815441/2815544/2815786/6606400 Facsimilé: 00(242)2814513
B.P. 972 Brazzaville/Congo Tél. Satellitaire : 00881631518213 E-mail : FAO-CG@fao.org

AVIS DE MISE EN VENTE PUBLIQUE N° 001/2016 – PC 4/3

La Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) met en vente publique le matériel suivant :

DESIGNATION MARQUE	TYPE PICK UP	N° DU CHASSIS	PUISSANCE	ANNEE D'ACQUISITION	OBSERVATION
TOYOTA HILUX D/C LAN25L-PRMDEN SFX	DOUBLE CABINE	AHTFR22GX03087529	11 CV	2014	EPAVE
TOYOTA LAND CRUISER V8	STATION WAGON	JTMDV09J-704037389	12 CV	2009	EN ETAT DE MARCHÉ

Le public est autorisé à visiter le matériel, tous les jours ouvrables, de 10h00 à 14h00.

Les offres, sous pli fermé, avec sur l'enveloppe la mention «Avis de vente N° 001/2016 – PC 4/3» seront adressées, au plus tard, le vendredi 19/08/2016, à 14 heures précises, à :

A Madame la Représentante de la FAO
14, rue Behagle, BP 972
Tél. : +242 066606400
Brazzaville/Congo

La FAO se réserve le droit d'annuler la vente en cas d'offres non satisfaisantes.

L'adjudicataire retenu sera contacté pour le paiement. Il est important de noter que l'enlèvement du matériel ne pourra s'effectuer qu'après règlement intégral en Francs CFA (en espèces ou par chèque visé au nom de la FAO), dans un délai d'une semaine (à compter de la date de notification et satisfaction des formalités en vigueur en République du Congo en matière d'impôts et de douanes. Dans le cas contraire, le second adjudicataire sera automatiquement recevable.

Veuillez noter qu'aucune réclamation ne sera acceptée après enlèvement.

Fait à Brazzaville, le 05 août 2016

La Représentante de FAO au Congo

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242) 06 668.58.14/04.418.20.81, B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

MODIFICATION

«AFRICONGO ENGINEERING» S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: J. 075 S OCH MOUNGALI, Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/07 B 183.
REPUBLIQUE DU CONGO.

CHANGEYENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «AFRICONGO ENGINEERING», en date à Brazzaville du 1er août 2016, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 3 août 2016, sous Folio 144/13, n°1579, le changement du siège social a été décidé.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 5 août 2016, sous le numéro 16 DA 683;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/07 B 183.

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

Ainsi, le siège social de la société, fixé initialement à Brazzaville, J. 075 S OCH MOUNGALI, est transféré dans la même ville, au C4-40 OCH MOUNGALI.

E.s.g.a.e.: (Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises)

Le lieutenant-colonel Aline Olga Lonzaniabéka, certifiée

«L'intégration de la femme dans les Forces armées congolaises: problèmes et perspectives», tel est le thème soutenu, avec brio, par le lieutenant-colonel Aline Olga Lonzaniabéka, le 29 juillet 2016, à l'E.s.g.a.e (Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises), à Brazzaville. Devant un jury présidé par Michel Mvoulateri, et composé de: Pr Roger Armand Makany, directeur de mémoire Martin Oyali, rapporteur, aux fins d'obtenir le certificat d'études supérieures en administration des entreprises.

Ce thème qui apporte lumière sur les aspects liés à l'intégration de la femme dans les F.a.c (Forces armées congolaises), 40 ans après son entrée, est aussi une réponse aux nombreux préjugés que se font plusieurs personnes à propos.

Parlant du choix et de l'importance de son thème, l'impétrante Lonzaniabéka a déclaré d'entrée de jeu, que ce choix est dû au fait que la population civile voit les femmes intégrant l'armée d'un œil un peu bizarre. Elle a des préjugés et une image erronée des femmes militaires. «Nous avons accompli ce travail pour permettre aux femmes congolaises d'essayer d'intégrer un peu en plus grand nombre l'armée, en ayant la connaissance réelle différente de celle qu'avaient les femmes d'hier, et de l'image que certaines peuvent avoir, vu de l'extérieur», a-t-elle affirmé, avant de poursuivre: «par ce travail, nous avons voulu permettre à la hiérarchie, donc, à nos supérieurs dans l'armée d'essayer de mieux gérer le

personnel féminin. Nous avons vu que la femme militaire était, en effet, mal perçue parce que tout simplement les femmes, en général, ont été très longtemps interdites d'aller à l'école, d'être dans certains milieux de la connaissance. D'ailleurs, il existe, encore, des femmes qui n'ont pas le temps d'aller à l'école. Les femmes doivent s'occuper du foyer mais, pas pour faire les études. Mais, aujourd'hui, nous voulons donner une image différente.» Il y a 40 ans de cela, a-t-elle expliqué, que les femmes ont intégré les Forces armées congolaises au Congo-Brazzaville. Et, aujourd'hui, elles ont persévéré dans le travail, et montré qu'en étant dans les Forces armées congolaises, elles pouvaient faire les mêmes missions que les hommes et s'adapter à des tâches de haute qualification. La problématique de son thème, a révélé Lonzaniabéka, s'appuie sur une question, à savoir: quelles sont les conditions qui ont motivé l'intégration du personnel féminin dans l'armée et, que faire pour une meilleure in-



Aline Olga Lonzaniabéka.

tégration? Et dans l'hypothèse, elle a dit que l'armée doit donner des opportunités aux femmes d'accéder aux hautes fonctions, à d'importantes responsabilités... Et pour cause? Du côté des hommes, la pyramide est assez élargie et du côté des femmes, elle est vraiment très réduite. Des officiers supérieurs jusqu'aux hommes de rang, il n'y a pas assez des femmes. Après son exposé, le jury lui a posé des questions pointilleuses et fait des critiques et remarques sur son document. L'impétrante a répondu aux questions sans trembler et, à l'une d'elles, elle a répondu ainsi: «Les entraînements militaires ne doivent pas tenir compte du sexe parce qu'effectivement lorsque la femme intègre les Forces armées congolaises, elle doit accroître ses capacités parce qu'elle

peut-être envoyée n'importe où, même dans le combat, par exemple; il faut faire avec. Elles font les entraînements comme les hommes et même s'il y a des jambes cassées, elles doivent se relever et continuer jusqu'à la fin des combats.»

A la fin, le jury a délibéré et lui a attribué la note de 15,50/20. Très émue et satisfaite de la note obtenue, Lonzaniabéka, de la classe 1998, conseillère technique du chef de l'Etat et D.a.f (Directrice de l'administration et des finances), à la Maison militaire du président de la République, a estimé que son travail malgré toutes les peines encourues pour sa réalisation, poussera la hiérarchie à mieux regarder et à chercher des solutions adéquates, afin que les femmes se sentent plus à l'aise dans le métier des armes. Et, qu'il puisse y avoir une plus grande affluence de femmes dans l'armée.

Présent à la cérémonie au même titre que le colonel Gisèle Maniougou, conseillère du ministre de la défense nationale, le général Claude Emmanuel Eta Onka s'est dit très fier de ce qu'on peut avoir des femmes qui s'expriment aisément. «Lonzaniabéka est parmi celles-là; elle a obtenu 15,50, c'est merveilleux. J'attends après moi, des militaires qui soient écrivains ou poètes!», a-t-il souhaité.

Alain-Patrick MASSAMBA

Réseau national des associations des positifs du Congo

Célébration du Candlelight mémorial

Vendredi 24 juin 2016, a eu lieu au siège du Renapc à Moundali, le 4^{ème} arrondissement de la ville-capitale, la célébration du Candlelight mémorial, une activité qui consiste à soutenir les membres des différents réseaux qui luttent contre la discrimination des personnes affectés par le vih. Cette cérémonie qui s'est déroulée dans la soirée, a connu la présence de Marie Francke Purhence, secrétaire exécutive du C.n.l.s (conseil national de lutte contre le Sida), des représentants des conseils des Nations unies, parmi lesquels l'Onusida, ainsi que de la présidente du Renapc, Valérie Maba. Au cours de cette cérémonie mémorable, chaque membre apporte une bougie qu'il allume au moment opportun autour d'un cercle pour manifester sa solidarité envers les personnes qui sont affectées par le Vih.



Les membres du réseau manifestant leur solidarité en allumant des bougies.

Débuté en 1983, le Candlelight mémorial est un événement qui est célébré chaque année par les militants et membres du public, afin d'exprimer leur soutien, manifester leur solidarité envers ceux qui sont affectés par le virus et rendre hommage aux personnes décédées à cause de cette pandémie planétaire.

Signalons qu'à ce jour, le Candlelight mémorial regroupe 115 pays dont le Congo Brazzaville, pour plus de 1200 organisations qui célèbrent cet événement, placés sous le leadership du réseau mondial de personnes vivant avec le Vih.

Pascal BIOZI KIMINOU

OFIS SECURITY SYSTEMS

La haute sécurité contre le cambriolage

OFIS, votre expert en Alarme anti-intrusion

Protégez vos biens et sécurisez votre activité !

Pointe-Noire : 319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: (+242) 01 600 0000

Projet de Prévention de la Radicalisation de la Jeunesse en République du Congo

APPEL A CANDIDATURES POUR L'ENTREPRENARIAT A L'ATTENTION DES JEUNES CONGOLAIS

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, en partenariat avec le PNUD et la coopération japonaise, ont initié un projet de prévention de la radicalisation de la jeunesse dont un des volets porte sur l'accompagnement de l'insertion des jeunes des départements de Brazzaville et du Pool, la formation à l'entrepreneuriat juvénile.

Sont éligibles au présent appel à candidature, les jeunes répondants aux critères suivants :

- Etre de nationalité congolaise ;
- Etre un sans emploi, élève, étudiant(e), déscolarisé(e), non scolarisé(e);
- Etre âgé(e) entre 18 et 35 ans ;
- Résider à Brazzaville ou dans le département du Pool ;
- Savoir lire et écrire.

La sélection des jeunes éligibles au projet se fera par une commission de présélection composée des représentants du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique et du PNUD et un jury de sélection indépendant, à l'issue d'un test d'aptitude. Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une formation à l'entrepreneuriat et d'un accompagnement au démarrage de l'activité entrepreneuriale ou génératrice de revenus.

Dossier à fournir :

- Lettre de candidature, indiquant l'adresse complète du candidat ;
- Certificat de nationalité ;
- Pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance ;
- Références de deux personnes de contact.

NB: être porteur d'une idée de projet (novateur) susceptible de générer des emplois pour d'autres jeunes sera un atout.

Dépôt des candidatures :
Lieu : les dossiers de candidatures doivent être déposés à la Direction Générale de la Jeunesse (Direction de l'Entrepreneuriat Juvénile) sise à côté du garage administratif et la station X-OIL plateau en face du site ex campus impérial

Déla: au plus tard le 20 août 2016 à 14 heures.

Fait à Brazzaville, le 043 Août 2016

Le Représentant Résident du PNUD

Anthony Ohemeng Boamah

Brazzaville-Avenue Foch/Benagie-B.P. 465 - Tél : (242) 02 282 81 57 63-02 282 81 50 38-06 660 85 76-06 667 75 99
Tél.Sat. (31) 20 54 07 183/184 Fax : (242) 81 16 79 - (242) 69 99 27 - Fax.Sat. (31) 20 54 07 188
E-mail : registry.cg@undp.org - Site Internet : www.cg.undp.org

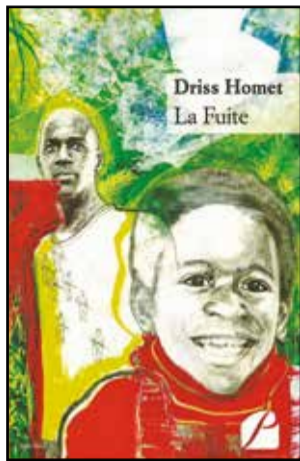
Théâtre

«La Fuite», une pièce de Driss Homet, connaît un succès époustouflant en France

Sur la guerre civile de 1997, des romans, des essais et des témoignages, y compris des films ont été écrits. Et c'est une première qu'un jeune Congolais qui l'a vécue dans la chair avec ses parents, à l'âge de 10 ans, la met en scène. La presse française en fait un large écho. Par exemple, en avril 2016, la chaîne de télévision France 3, dans sa rubrique d'actualité culturelle, annonce que «La Fuite» a été jouée dans la prison d'Orléans, devant une cinquantaine de pensionnaires médusés et enthousiasmés.

Dans Afrikcom, en mars 2016, on pouvait lire: «Driss Homet redonne du souffle au théâtre français» et on qualifie cette pièce de «création originale». En février 2016, le magazine Africasie, sous la plume d'un critique, expose: «Pour exorciser les horreurs vécues durant la guerre civile au Congo, Driss Homet a écrit et mis en scène une pièce autobiographique saisissante». Moundiba Malanda ajoute, par ailleurs, toujours dans Africasie, pour résumer la pièce: «Fuir l'apocalypse». Dans Africulture, on annonce que la pièce est jouée, du 13 janvier au 5 février 2016, à la Comédie Nation, dans le XI^e arrondissement de Paris. Enfin, dans le journal «Le Point», Romain Gras, dans la rubrique actualités et culture, écrit: «Congo: Driss Homet, l'exode par les planches. A 27 ans, l'auteur prépare le retour au théâtre de sa pièce La Fuite, récit de l'exode devant la guerre civile de 1997». Cette pièce du Franco-congolais est jouée par des artistes comme David Baiot et des

comédiennes telles que Julie, héroïne de la série «Plus belle la vie» de France 3. Dans le spectacle, le chanteur Jessy Matador se produit, de même que lui-même Driss Homet, qui est passé dans plusieurs conservatoires de Paris. Sur BFM.TV, Driss Homet et David Baiot ont été longuement interviewés sur «La Fuite», par Clothilde Gagnon. Qu'est-ce que «La Fuite»? C'est une pièce de théâtre en deux actes, dont les personnages sont les proches de Driss. Son père Blaise, ingénieur, sa mère Alexandrine, médecin, et la tante Isabelle, en plus de la petite sœur âgé d'à peine un an. «La Fuite» a été publiée par les Editions du Panthéon, cette même année 2016, à Paris. Le terme traduit incontestablement la panique d'une famille cherchant à sauver sa peau. Le petit Driss assimile les grondements des obus à ceux d'un gros orage et les moyens de sortir de cet enfer sont minces. A l'ambassade de France, il se voit barrer la route par un militaire armé qui les menace



La Couverture du livre.

fusil à la main. C'est la fin du premier acte et le début de la folle aventure. Le militaire leur a dit en guise de conseil: «Fuyez vers le Nord, n'espérez plus partir! Bientôt, la situation sera incontrôlable et je ne pourrais plus rien faire pour vous». C'est maintenant que commence les pérégrinations vers l'inconnu par relais: Boundji, Ewo, Franceville et Libreville, avant d'emprunter l'avion pour la France. C'est toute une équipée, avec des péripéties, certaines cocaces, d'autres plus dramatiques. Le récit avance par des analepses et tantôt sont narrés des événements avec les yeux d'un enfant, tantôt avec ceux d'un adulte. Au centre, il y a le vécu de la guerre par le petit Driss. Habitué à vivre dans le cocon d'une famille de cadres, puisqu'il a coutume de prendre son petit déjeuner au Méridien

avec son père, il se voit proposer des brochettes de criquets au déjeuner. Maintenant, c'est l'inconfort: dormir à même le sol, utiliser des serviettes de toilettes usagées, faire ses besoins dans une fosse à ciel ouvert où va tout le monde dans le camp. Cette fuite est ponctuée par des expériences tragiques, la morsure de serpent subie par Blaise. Surtout, les gens sans scrupules veulent toujours profiter de la situation de misère et de détresse des autres. Les femmes sont particulièrement exposées, le chef de village voudrait user de l'invalidité de Blaise en compagnie de deux femmes, pour abuser de l'une d'elles. Finalement à Libreville, ils ont pu prendre l'avion pour la France. Une note spéciale est introduite à propos des psychologues chargés de guérir Driss, sa sœur et sa mère des traumatismes vécus au Congo. Driss n'a pas envie de replonger dans ses souvenirs passés, comme procède le psychologue. Il est dommage qu'une pièce de théâtre d'un Congolais, qui fait tabac en France, soit méconnue et de la presse et des milieux culturels de Brazzaville. Nul n'est prophète dans son pays, nous dit-on. Mais, la France qui est aussi le pays de Driss Homet, reconnaît heureusement ses talents et le célèbrent. Bravo, Driss et bon vent!

Lecas
ATONDI-MONMONDJO

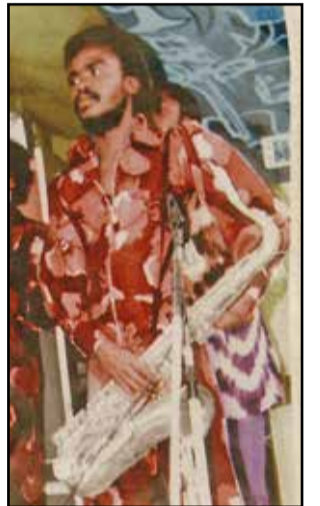
Disparition

L'artiste Aaron Mbaki «Mitoga» est décédé, à Brazzaville

Le microcosme musical congolais regorge d'une flopée d'artistes qui ont écrit, en lettres d'or, son histoire. Tel est le cas d'Aaron Mbaki «Mitoga», artiste musicien, ayant fait la pluie et le beau temps du célèbre orchestre S.b.b (Super boboto), par ailleurs, architecte, peintre et décorateur, né le 26 février 1943, à Kinshasa. Et qui a rendu l'âme, le vendredi 29 juillet 2016, au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. Des suites d'une insuffisance rénale.

C'est dans son adolescence qu'Aaron Mbaki «Mitoga» contracte le virus de la musique, à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, comme flûtiste.

Arrivé à Brazzaville, dans les années 60, il intègre l'orchestre «Négro band à tout cassé» de Max Massengo, le «chef des chefs», aux côtés de Maurice Bongolo, Atis Sita, Adam Sakoul. Après la dislocation du très célèbre orchestre Tembo, Ange Linaud Djendo, chanteur ténor, créé, le 27 avril 1968, le S.b.b (Super Boboto), qui élit domicile au bar-dancing Faignond, sis dans la rue Mbaka n°44, à Poto-poto, dans le troisième arrondissement de Brazzaville. Ange Linaud recrute, le même jour, Samuel Pandzou, dit Auguste Fall, drummer, et Aaron Mbaki, saxophoniste alto. Ils forment, avec Jean Saïdou «Soul Makossa», saxophoniste ténorino, et Bruno Houla, saxophoniste trompettiste, un trio incomparable du saxo congolais. Aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années, dit un adage. Aaron Mbaki, très inspiré, signe, en 1969, son premier titre phonographique, aux éditions Pathé Marconi (France), intitulé: «Mwana José». Dans ce même 33 Cm, on trouve: «Jalousie ya nini» (José Bados), «Papita Mwana 20 ans» (Du Soleil), «Maloba ya nganga» (Mienandi Michou), «Suza moké» (Jean Saïdou). Pour des raisons d'espace, le S.b.b quitte Faignond, pour le bar Super Jazz, qui deviendra, par la suite, à cause de ces multiples chansons engagées, «Le Temple rouge» de la musique congolaise. Les titres comme «Radicalisation», «31 juillet», «Votez rouge», «A.c.a.p» (ndlr: Association congolaise d'amitié entre les peuples) sont évocateurs. En 1972, S.b.b fête son septième anniversaire par la sortie d'un 33 Cm, dont le titre phare est: «Ebonga ébonga té, toujours meilleurs», inspiré par André Kizonzi «Du Soleil». Là-dedans, se trouve la chanson de l'illustre disparu, «Moungagniga».



Mbaki Aaron.

Aaron Mbaki, au S.b.b, fait presque le tour du monde. Tenez! En 1973, S.b.b représente le Congo à la 1^{ère} Semaine culturelle soviéto-congolaise, à Moscou, capitale de l'ex-Urss. La même année, S.b.b est présent à la 10^e édition du Festival mondial de la jeunesse, à Berlin, en ex-R.d.a (République Démocratique Allemande). Comme si cela ne suffisait pas, en 1973, S.b.b accompagne les athlètes congolais aux 2^{es} Jeux africains, à Lagos, au Nigeria. En 1975, année internationale de la femme, cet ensemble musical se hisse au hit parade africain, avec sa très célèbre chanson: «Avocat ya basi», une œuvre qui se joue et se danse encore, aujourd'hui. A l'invitation personnelle de Léopold Sédar Senghor, alors chef de l'Etat sénégalais, S.b.b participe à la première Foire internationale de Dakar. Aaron Mbaki «Mitoga», par sa manière de jouer le saxo, vole la vedette à tous les musiciens présents. Aaron Mbaki, a aussi des titres tels: «Madisa», «Foncia», et «Mitoga», son tout dernier opus sorti en 1980, dans lequel on trouve des titres comme: «Avenue de la Paix». Ce, peu avant la dislocation totale de l'orchestre, en 1987. L'artiste laisse une veuve et deux enfants. La veillée se tient au n°32 de la rue Massoukou, à Moungali, l'arrondissement 4 de Brazzaville.

Equateur Denis NGUIMBI

Ministère de la culture et des arts

Les cinéastes appelés à faire des propositions, pour relancer le 7^e art congolais

Un entretien a eu lieu, lundi 4 juillet 2016, à Brazzaville, entre le ministre de la culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni, et les cinéastes congolais. Elle a permis de voir, ensemble, de quelle manière le gouvernement et ces derniers peuvent travailler, pour élaborer un plan d'action, en vue de relever ce 7^e art, qui a perdu ses lettres de noblesse, depuis belle lurette. A cet effet, le ministre de la culture a exhorté les cinéastes congolais à produire un plan directeur devant permettre de faire décoller cet art dans le pays.

Après avoir écouté, attentivement, les doléances et propositions des cinéastes qui on fait parler leur cœur, en évoquant les questions relatives à la bonne marche et à la relance de cet art, et au bien-être des cinéastes qui, souvent, manquent de soutien, malgré leurs talents. Le ministre Mottom Mamoni a rassuré que son département accompagnera les cinéastes, là où ils pourront intervenir, ils le feront et là où il faudra les aider à faire ce qu'ils auront à faire. Pour ce faire, le ministre a promis d'aller chercher au plus profond de lui-même, pour faite que ce 7^{ème} art important pour le développement d'un pays, prenne du volume. Tout en invitant les artistes à s'organiser, à se parler, à avoir des séances de travail, à proposer un plan.

Mais aussi, à faire, de nouveau, des propositions qui permettront de gagner, de part et d'autre, en temps et en réflexion. De même, le ministre Mottom Mamoni a appelé les acteurs du cinéma à être, pour le Ministère de la culture et des arts, une force de proposition, en produisant un schéma devant expliquer ce qu'ils attendent du gouvernement et ce qu'ils peuvent faire pour le pays et comment peuvent-ils accompagner le gouvernement. «Il faut que chaque secteur ou structure qui dépend du Ministère de la culture et des arts soit mis en valeur. Je ne suis pas un ministre qui me gênerais d'apprendre sur un certain nombre de sujets. Pas du tout, bien au contraire, ayez la capacité de vous organiser, étant donné qu'on ne pourra



Photo de famille du ministre avec les cinéastes.

jamais recevoir, chacun de vous, individuellement, vous appartenez à des différents groupes ou structures», a-t-il annoncé. Par ailleurs, il s'est voulu rassurant, en indiquant aux cinéastes que l'objectif n'est pas de faire qu'un groupe de personnes s'enferme dans un bureau, pour décider et penser à leur place. Tout en assumant ses propos, il a souhaité que les cinéastes contribuent à la rédaction de la vision et au plan que le département de la culture veut avoir dans le pays, pour le développement du cinéma congolais. Ce travail, a-t-il indi-

qué, ils le feront ensemble. Ce n'est pas un travail seulement du ministère. «Je veux qu'on écrive, ensemble, une nouvelle histoire du cinéma congolais, c'est notre vision. Aujourd'hui, il y a un nouveau patron à la tête de la maison culture qui veut, qui doit et qui va imprégner la vision qu'il a reçue du Chef de l'Etat, pour conduire la maison culture, aujourd'hui et demain. Je nous propose qu'on prenne le bateau là où il a accosté, hier, et qu'on le conduise, à partir d'aujourd'hui. Ce que je vous propose, ce matin, c'est un nouveau pacte, un pacte

gagnant-gagnant et je vous promets que nous essayerons, dans la mesure du possible, d'être à vos côtés, pour que les choses se passent mieux», a-t-il rassuré. Abordant, spécifiquement, la question de l'organisation du Fespam (Festival panafricain de musique), le ministre Mottom Mamoni a, avec précision, souligné que, désormais, il est hors de question que lorsqu'il y a le Fespam, que cela se limite à la musique, c'est terminé! Pendant qu'il y a le Fespam, a-t-il fait savoir, les arts plastiques, ceux qui évoluent dans le cinéma ou dans le théâtre populaire, etc., doivent être mis en mouvement, pour la réussite

de cet événement, et que ça soit une occasion, pour les artistes congolais, de faire la promotion de leurs projets et réalisations. Toutefois, il a refusé de diriger, après quatre ou cinq ans, un ministère qui ne passe le temps qu'à demander, à tout moment, et qui n'apporte rien au Trésor public. Au moment où l'on parle de la diversification de l'économie, s'est-il interrogé, quel rôle le Ministère de la culture et des arts va jouer pour apporter un plus dans cette diversification? «Les choses ne se passeront plus comme avant», a-t-il martelé.

Alain-Patrick MASSAMBA

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

EUCALYPTUS FIBRE CONGO SA

«E.F.C.»

Société Anonyme «SOCIETE EN LIQUIDATION»

Au capital de 14.000.000.000 de Francs CFA
Siège social: Avenue Benoît Loembet, Zone Industrielle KM4, B.P: 682, Pointe-Noire
Immatriculation au RCCM: RCCM: CG PNR 2008 B 408

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte en date du 22 juillet 2016, l'Actionnaire Unique a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation, à compter du 22 juillet 2016, pour perte de l'objet, suite à la résiliation du bail emphytéotique conclu avec le Gouvernement de la République du Congo.

L'assemblée a nommé les personnes ci-après, en qualité de liquidateurs:

1: Monsieur Jun TIAN, de nationalité chinoise, né le 10 août 1974, à Hunan, en Chine, domicilié à Mengo;

2: Monsieur Maurice GOMA, de nationalité congolaise, né le 22 septembre 1958, à Sibiti, République du Congo; domicilié à Siafoumou;

3: Monsieur DIAMESSO Tudiengle, de nationalité congolaise, né le 18 décembre 1960, à Mbanza-Ngungu, RDC, domicilié à la Raffinerie;

Tous demeurant à Pointe-Noire, l'Assemblée leurs a conféré les pouvoirs les plus étendus, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé sur l'Avenue Benoît Loembet, Zone Industrielle KM4, B.P: 682, Pointe-Noire, République du Congo.

Les créanciers sont invités à déposer leurs dossiers de créances, pendant la période allant du 2 Août au 1er Septembre 2016. Dépassé cette date, le comité de liquidation se réserve le droit de refuser la réception de tous dossiers de créances.

Mention sera faite au registre du commerce et du crédit mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis

Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
 Notaire

Avenue Charles De Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elais,
 Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12.
 B.P: 4821, E-mail: Pointe-Noire — République du Congo.

**«BORETS SERVICES LIMITED»
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège Social: Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469, Road Town, Tortolla, Iles Vierges
 Britanniques, adresse de la succursale: 63, avenue Général Alfred Raoul, quartier Warf, zone côtière, B.P: 1122, RCCM: CG/PNR/12 B 100, Pointe-Noire, République du Congo.
NOMINATION DU NOUVEAU REPRESENTANT DE LA SUCCURSALE

N°475, l'associé unique de ladite société a procédé à la nomination du nouveau représentant légal de la succursale, en République du Congo.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Leonid YARMOVSKIY, en qualité de nouveau représentant légal de la succursale, en remplacement de Monsieur James Stephen CURRY. Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le dépôt no CG/PNR/12 B 10016 DA 10.

Pour avis,
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE.

Aux termes d'un Procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société «BORETS SERVICES LIMITED», en date du 14 Mars 2016, reçu en dépôt par le notaire soussigné, le 08 Juin 2016, enregistré à Pointe-Noire, au domaine et timbres, sous le folio 088/3

Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
 Notaire

Avenue Charles De Gaulle, Immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elais,
 Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12
 B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire-République du Congo.

INSERTION LEGALE

«KAROL W SHIPPING LTD», Société de droit Maltais
 Siège Social: Mercury House, 125, Old Mint Street, Valleta, Malte

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Suivant Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale de la société KAROL W SHIPPING LTD, en date du 02 Juin 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 15 Juin 2016, enregistré à Pointe-Noire, folio 077/1 no 412, il a été décidé de la création d'une succursale de la «SOCIETE KAROL W SHIPPING LTD», en République du Congo, ayant pour:

Siège des activités de la Succursale: Avenue Charles De Gaulle, immeuble Tour Mayombe, entrée "B" huitième étage, appartement A-27, B.P.: 4466, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;
 Représentants légaux: Monsieur CAILLAUX Hadrien François John et Madame STEINHOFF Ursula, sont nommés en qualité de fondateurs de pouvoirs de la succursale en République du Congo.
Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, duquel la succursale a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le n°CG/PNR/16 B 1115-16 DA 190.

Dénomination: «KAROL W SHIPPING LTD»;
Objet: Achat ou acquisition de tout titre, la vente, l'exploitation, affrètement coque nue ou tout équipée ou l'échange de navires, yachts, bateaux ou de tout autre embarquement et immatriculation de ladite embarcation sous pavillon Maltais et/ou pour tout autre pays ou tout autre administration.

Pour Avis,
Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
 NOTAIRE

93, Avenue Gallieni, MPILA, Centre-ville (à côté de la société STHIC),
 Brazzaville - République du Congo

B.P: 13646/Tél.(s): +242.22.611.26.46/06.669.26.76/mail: officenotmouandza@yahoo.fr

**AVIS DE CONSTITUTION
 RYVEL & SARAH CHANGE**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Capital Social: Un Million (1.000.000) Francs Cfa
 Siège Social: 05, rue Tréchet, Centre-ville, Brazzaville
 (République Du Congo)

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du deux août deux mil seize, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, 93, Avenue Gallieni, Centre-ville, B.P.: 13646, il a été constitué une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Dénomination sociale: la dénomination de la société est la suivante: RYVEL & SARAH CHANGE, en sigle «RSC» SARLU;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

- Négoce;
- Représentation commerciale;
- Central d'Achat ;
- Change et transfert d'argent;
- Change manuel;
- Achat et vente de devises;
- Prestation de services dans le domaine des bâtiments;
- Agence de voyage;
- Bureau de Change;
- Achat, vente, importation et exportation de l'or.

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 5, rue Tréchet, Centre-ville Brazzaville;

Durée: La Durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital social: Le capital social est fixé à un million (1.000.000) de francs Cfa, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA souscrites et libérées intégralement;

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, est désigné, en qualité de gérant de ladite société: Monsieur Kamel CHALHOUB, demeurant à Brazzaville, 5, rue Trechet, Centre-ville;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 août 2016, sous le numéro 16 DA 674;

Immatriculation: La société dénommée RYVEL & SARAH CHANGE, en sigle «RSC», est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro R.C.C.M. CG/BZV/16 B 6595.

Pour avis,

Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,
 NOTAIRE

ETUDE Maître Maurice MASSELOT

B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667.00.66
 104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
 Face Laboratoire de Total
 E-mail: baronlove20032001@yahoo.fr

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 18 janvier 2012, a été constituée la société dénommée SOCIETE CONGOLAISE DE MATERIEL-SARL, aux caractéristiques:

- Dénomination: SOCIETE CONGOLAISE DE MATERIEL-SARL;

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;

- Capital social: 10.000.000 F. CFA;

- Siège social: A Pointe-Noire, immeuble Tour Mayombe, boîte postale: 4315;

- Objet social: La vente et la location des groupes électrogènes et pièces détachées: l'électricité, la mécanique générale;

- Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le no 662, Folio 03/21, en date du 18 janvier 2012;

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, no RCCM CG/PNR/12 B 39 du 20 janvier 2012;

- Gérance: Monsieur MASSAT Dominique est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Modifications intervenues:

- Suite à une réunion de l'Assemblée Générale mixte consignée dans un procès-verbal sous seing privé, en date du dix juin deux mil seize, enregistré sous le no 4796, folio 116/18 du 05 juillet 2016, par la huitième résolution, les

deux associés ont cédé la totalité de leur parts sociales, savoir: Monsieur MASSAT Dominique a cédé toutes ses parts sociales à Monsieur MANKELE Ghislain Guy Aurèle et Madame MASSAT Cori e a également cédé toutes ses parts sociales à la même personne Monsieur MANKELE Ghislain Guy Aurèle.

Par la septième résolution de la même assemblée, le siège social est transféré à 33, rue de DJEBA-Camp du 31 juillet, dans la même ville de Pointe-Noire.

A la quatrième résolution, Monsieur MANKELE Ghislain Guy Aurèle est nommé Gérant, pour une durée de trois ans.

L'acte de cession de parts sociales entre Monsieur MASSAT Dominique et Monsieur MANKELE Ghislain Guy Aurèle est enregistré sous le no 4771, folio 115/23, en date à Pointe-Noire du 04 juillet 2016;

- L'acte de cession de parts sociales entre Madame MASSAT Corinne et Monsieur MANKELE Ghislain Guy Aurèle est enregistré sous le no 4778, folio 115/30, en date à Pointe-Noire du 04 juillet 2016;

- Forme juridique: SOCIETE CONGOLAISE DE MATERIEL-SARL devient SOCIETE CONGOLAISE DE MATERIEL-SARL-U;

- Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet d'une modification, pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA ce, par le Notaire soussigné.

Pour avis
Maître Maurice MASSELOT,
 NOTAIRE

Jeux Olympiques 2016

Ruée vers les médailles à Rio de Janeiro!

Les Jeux olympiques se sont ouverts au Brésil, vendredi 5 août 2016, dans la soirée, devant 80 mille personnes réunies au mythique stade Maracana de Rio de Janeiro, sans compter de milliers d'autres spectateurs disséminés à l'extérieur devant des écrans géants. Le tout dans une ambiance à la fois fastueuse mais aussi sobre, à cause de la situation socio-économique alarmante du pays. Un événement organisé pour la première fois par un pays d'Amérique du Sud. C'est, donc, parti pour 15 jours de festivités, jusqu'au 21 août. Et déjà, la ruée vers les médailles a commencé. Contrairement à ce qui était précédemment annoncé, c'est l'ancien marathonien Vanderlei Cordeiro de Lima qui a allumé la flamme olympique, au lieu de la légende du football brésilien, Edson Arantes do Nascimento dit Roi Pelé. C'est à une fête riche en couleurs, sur un rythme de samba, dirait-on, qu'ont eu droit les athlètes et invités venus de plus de 200 pays lors de la cérémonie d'ouverture qui a duré quatre heures. Elle était, tout de même, jonchée de fausses notes, avec notamment les manifestants rassemblés le long de la mythique plage de Copacabana, demandant le départ immédiat de Michel Temer, président par intérim du Brésil, hué pendant la cérémonie qui était placée sous son patronage. Une cérémonie, il sied de le préciser, boudée par Dilma Rousseff, présidente destituée et, aussi, par l'ancien président Lula da Silva, grâce à qui le pays



La flamme portée sur la vasque du stade Maracana.

a obtenu, en 2009, l'organisation des Jeux.

Le Brésil champion d'improvisations?

Pays englué, voire empêtré dans un scandale de corruption et frappé par la crise économique, d'aucuns l'ont traité d'être champion d'improvisations, à l'instar de la Coupe du monde 2014, qu'il avait abritée deux ans auparavant, lorsque certains chantiers avaient connu leur achèvement pendant que se déroulait le tournoi. En guise d'illustration, l'Australie a vu sa délégation claquer la porte du village olympique faute de conditions idéales. Tandis que les Italiens eux, étaient obligés de mettre à contribution leurs propres techniciens pour rendre opérationnels les logements qui leur ont été attribués dans ce village olympique. Pourtant, il en

a fallu juste quelques jours pour que le génie brésilien se mette en branle pour tout peaufiner et corriger les désagréments. Ainsi, le Brésil a contre toute attente tenu le pari de l'organisation, dans cette ville de Rio de Janeiro, où trône symboliquement le Christ rédempteur.

Place aux compétitions

Les organisateurs brésiliens ont frappé 2488 médailles. 812 médailles d'or, 812 médailles d'argent et 864 médailles de bronze brilleront au cou des sportifs les plus forts et les plus rapides à l'issue des compétitions. C'est pour ces médailles qu'ils sont là-bas. Le nageur américain Michael Phelps, sportif le plus médaillé de l'histoire olympique, a donné le ton. Insatiable, il a remporté sa 23e médaille, sa 19e en or, en rem-

portant le relais 4x100m libre, dimanche 7 août. Mais, c'est samedi qu'ont été distribuées les premières médailles, et l'or est revenu à sa compatriote, Virginia Thrasher, dans l'épreuve de tir à la carabine à 10m. Le Sud-Africain Cameron van der Burgh a décroché la toute première médaille africaine. Il a pris l'argent sur 100 m brasse.

Le cas du Congo

Notre pays est à Rio. Quelques dix athlètes. Les 9 et 10 août, les boxeurs Diva Malonga Dzalamou (64kg) et Anuel Ngamissengué (75kg) monteront sur le ring. Cécilia Bouélé participera, vendredi 12 août, aux séries du 100m féminin. Le judoka Deo Gracia Ngokaba (+100kg) sera sur le tatami le 12, également. Le lanceur du poids Franck Elemba entre en lice le 18. A l'ouvrage dès samedi 8, les pongistes Jianan Wang (simple masculin), Xing Han (simple féminin) et Saka Saraju (simple masculin) ne sont plus en course. Même scénario, pour les nageurs Stefan Bellore Sangala (50 m nage libre féminin) et Dienov Andres Koka (50m nage libre masculin). C'est le reflet du dénuement de notre sport. Notons que dix athlètes réfugiés participent à cette manifestation sportive, la plus grande du monde. Ils ont reçu les encouragements du Pape François.

Aristide Ghislain
NGOUMA
et G.S.MAHOUNGOU

Demi-finales retour de la Coupe du Congo

Fin mouvementée à Brazzaville où des sièges ont volé en l'air!

CARA de Brazzaville et l'A.C Léopards de Dolisie pavisent. Dimanche 7 août 2016, ils ont obtenu, chacun, sa qualification pour la finale de la 32e Coupe du Congo, à l'issue des demi-finales retour qui ont connu une fin mouvementée à Brazzaville. Aux dépens, respectivement, de J.S.T et de l'A.S Kimbonguela. Ils en découdront, le 14 août, à Madingou, devant le Chef de l'Etat. Le match nul arraché à l'extérieur par l'A.C Léopards au match aller, à Brazzaville, augurait sa qualification au match retour, à Dolisie. On ne s'était pas trompé. Les Fauves du Niari ont fait l'essentiel en l'emportant par 2-0. On n'a pas enregistré d'incident au Stade Denis Sassou Nguesso, où la rencontre s'est déroulée.

Soixante-dix minutes à Massamba-Débat

Par contre à Brazzaville, le match retour CARA-J.S.T disputé au Stade Massamba-Débat, a laissé le public sur sa faim. Il était pourtant bien parti. Pour, malheureusement, accouché d'une souris ridicule. On espérait une partie de football pleine. On a quitté le stade plus tôt que prévu. Déjà victorieux au match aller (2-1), au cours d'une partie où l'arbitrage avait été, déjà, au centre de toutes les conversations, CARA a ouvert le score à la 22e minute, par Ruddy Ebengo-Liéma, d'une reprise de volée en position presque couchée. Il menait, donc, à la mi-temps, par 1-0. Lorsqu'à la 52e minute, sur un tir de Mban Etou, Chancel Massa, le portier des Aiglons, a repoussé le ballon dans les pieds adverses de Wilfrid Nkaya, celui-ci n'avait plus qu'à loger le ballon dans les filets. Il l'a fait. C'était compter sans le deuxième assistant, Sabrosso Tassoulou, qui l'a signalé hors-jeu. Des chaises ont volé en l'air, du côté des supporters de J.S.T. Qui ont poussé leur équipe à vider la pelouse. Leurs joueurs ont résisté à cette tentation. Mais, à la 70e minute, une remise en jeu accordée par l'arbitre Rodrigue Mavoungou aux Aiglons écourtait la partie. Les jeunes de Talangaï l'ont contesté, bruyamment, sous prétexte qu'elle devait être en leur faveur. Ils ont pris le parti d'abandonner la partie. Les choses en sont restées là... Car, après quinze minutes, d'attente, l'arbitre flanqué de ses assistants Sabrosso Tassoulou et Bertin Mansaba, a sifflé simplement la fin de la rencontre. Faute d'adversaires... C'est pour la deuxième fois que Fauves du Niari et Aiglons vont s'affronter en finale de Coupe du Congo. On se souvient de leur confrontation de 2009, à Massamba-Débat. Elle se termina en queue de poisson les Aiglons ayant quitté la pelouse, prétextant un but annulé par l'arbitre qu'ils jugeaient valables.

G.M.

Féminines

A.C Léopards et La Source, finalistes!

En confirmant, dimanche 7 août, leurs victoires des matchs aller, l'A.C Léopards (4-0) aux dépens d'A.C. Colombe, à Pointe-Noire, et F.C.F La Source (3-1), devant Espérance "Mutsanga", à Massamba-Débat, disputeront la finale féminine de la Coupe du Congo, à Madingou, le 14 août, également.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess

Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville

B.P: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64, République du Congo

ANNONCE LEGALE

«LOTÉRIE AFRICAINE» EN SIGLE «LOTAF» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de Francs CFA: Un Million (1 000 000)

Siège social: 04, rue Mbila, Quartier Diata, Arrondissement I Makélékélé

Brazzaville République du Congo

EAGREMENT DE CESSIION DE PARTS SOCIALES - TRANSFORMATION DE LA SARLU EN SARL - EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Suivant Procès-verbal authentique des décisions de l'associé unique de la société «LOTÉRIE AFRICAINE», en sigle «LOTAF» SARLU, en date à Brazzaville du 19 juillet 2016, reçu au rang des minutes du Notaire soussigné, enregistré à Brazzaville, le 22 juillet 2016, folio 121/1 n° 1277, l'associé unique de ladite société a, entre autres résolutions, décidé :

- de l'agrément de cession de parts sociale et l'entrée en société d'un nouvel associé;

- de la transformation de la société en une SARL pluripersonnelle, sans création d'une personne morale nouvelle;

- de l'extension de l'objet social de la société aux activités ci-après: Paris sportifs et Assistance aux activités sociales et ONG;

- du transfert du siège social de la société du n° 04, Rue Mbila, Quartier Diata, Arrondissement I Makélékélé, à l'Immeuble n° 8, Résidence Stella, Cité du Clairon, Avenue Lyautey (Nganga Edouard) Arrondissement 3, Poto-Poto;

- de la création d'un établissement secondaire à Pointe-Noire, au n° 27, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville. En conséquence des modifications sus citées, les statuts de la société ont été mis à jour.

Dépôt légal effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 juillet 2016, sous le numéro 16 DA 642.

Fait à Pointe-Noire, le 2 août 2016.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU

Notaire, titulaire d'un Office sis à Brazzaville, 1724 Ter, rue Albert MAMPIRI,

Quartier Batignolles, Arrondissement IV Moundali

Tél.: 05 548-65-12/06 654-48-05 - E-mail:

REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE CHINA ZHONG XIANG DEVELOPMENT CO.LTD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au Capital de 5.000.000 F. CFA

Siège Social: Brazzaville, Quartier Madibou, Arrondissement VIII, Madibou

RCCM CG/BZV/13 B 4013

AVIS DE RADIATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIETE CHINA ZHONG XIANG DEVELOPMENT CO.LTD SARLU, les décisions de l'Associé Unique et Gérant ont été reçues par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, en date à Brazzaville du 28 Juillet 2016, et dûment enregistrées aux Domaines et Timbres de la recette de Baongo, le 1er Août 2016, sous le numéro 1325, Folio 125/2, il a été procédé à la RADIATION PURE ET SIMPLE de ladite Société sus énoncée, après dissolution anticipée

prononcée par convenance personnelle.

Dépôt d'une (01) Expédition du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique et Gérant a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 02 Août 2016, conformément à la Loi.

Fait à Brazzaville,
le 4 août 2016

Pour avis,
Maître Brice
Gervais
MOULOUNDOU,
Le Notaire

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J 490 M (en face de l'E. N. A. M)
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35 // 05 516 70 79
E-mail: etudepongui@yahoo.com

**AVIS DE CONSTITUTION
«L'OLIVIER»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 de Francs CFA
Pointe-Noire (République du Congo)
120, Avenue Tchibanda, quartier OCH
RCCM CG/PNR/16 B 1165

Aux termes d'un acte authentique reçu le 29 juillet 2016 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, titulaire d'un office notarial à Brazzaville (Congo), rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM), Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), dûment enregistré à Pointe-Noire, à la recette des Impôts de Pointe-Noire Tié-Tié, le 1er août 2016, sous le Folio 103/3 no 549, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet:
- Le conseil en immobilier, la gestion immobilière (la location et l'administration des biens), la transaction immobilière;
- La rénovation; le suivi des travaux de construction; l'aménagement; la vente des matériaux de construction et autres équipements de construction
- L'ameublement; la décoration d'intérieur et le déménagement.

Dénomination sociale: L'OLIVIER;

Siège social: Pointe-Noire (République du Congo) 120, Avenue Tchibanda, quartier OCH;

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: Suivant acte authentique

portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, le 29 juillet 2016, enregistré à Pointe-Noire, à la recette des Impôts de Pointe-Noire, Tié-Tié, le 1er août 2016, sous le Folio 103/4 no 550, les apports en numéraires de la somme de un million (1 000 000) de Francs CFA, représentant la totalité du capital social ont été déposés à la BGFIBank S.A;

Capital: Le capital social est fixé à la somme de un million (1 000 000) de Francs CFA. Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, portant les numéros un (1) à cent (100), régulièrement souscrites et libérées intégralement;

Gérance: Madame Flavy Dorine NDEKE ABENGA, associée unique, est, elle-même, gérante de la société, pour une durée non limitée;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 1er août 2016, sous le numéro 16 DA 371;

Immatriculation de la société: La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/16 B 1165.

Pour avis,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

Etude de Maître Christèle Eliane BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294 1334/05 736 64 64, République du Congo

INSERTION LEGALE

«INTERIM GEOLOGIQUE» SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de: Un Million (1 000 000) Francs CFA
Siège social: Angle Avenues Commandant FODE — Benoît GANONGO, Immeuble MORIJA - 1er étage, centre-ville
RCCM: 14 B 54
Pointe-Noire - République du Congo

Avis de clôture de la liquidation

La liquidation de la société «INTERIM GEOLOGIQUE» SARLU, décidée par l'associé unique, le 1^{er} juin 2016, a été clôturée, le 25 juillet 2016, par décisions de l'associé unique de clôture qui a:

- Approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation;
- Examiné et approuvé le compte définitif de liquidation;

- Donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat;

- Constaté la clôture de la liquidation.

La société «INTERIM GEOLOGIQUE» SARLU a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 29 juillet 2016.

Pointe-Noire,
le 3 août 2016.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire
46, avenue William GUYNET, Immeuble Galerie marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville — Brazzaville
e-mail: lockochantal@yahoo.fr/B.P: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«O.M FISH AND MEAT SUPPLY PRODUCTS CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de CINQUANTE MILLIONS (50 000 000) de Francs CFA
Siège social est fixé à Brazzaville, Zone Fret Maya-Maya (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du onze juillet deux mil seize (11/07/2016), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «O.M FISH AND MEAT SUPPLY PRODUCTS CONGO», enregistrée aux recettes des impôts de Ouenzé, le onze juillet deux mil seize (11/07/2016), folio 119/13, n°869, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: La société a pour dénomination sociale «O.M FISH AND MEAT SUPPLY PRODUCTS CONGO»;

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associée unique: La Société dénommée: «O.M FISH AND MEAT SUPPLY PRODUCTS CLOSE CORPORATION»;

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLIONS (50 000 000) de Francs CFA. Il est divisé en Cinq Mille (5000) parts de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, Zone Fret Maya-Maya (République du Congo);

Objet social: La société a pour objet:

- Achat-vente de poissons, viandes et fruits;
- Import-Export;
- Négoce;
- Commerce en gros et demi gros des produits alimentaires et agro-alimentaires; Transport de marchandises et Fret;

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du onze juillet deux mil seize (11/07/2016), sous le numéro 16 DA 590;

Immatriculation: La SARLU «O.M FISH AND MEAT SUPPLY PRODUCTS CLOSE CORPORATION» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6554 du onze juillet deux mil seize (11/07/2016);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur OMANA Marien Saint Just.

Pour avis,
Maître Ch. Josiane
LOCKO-MAFINA

Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE /Notaire
Avenue Charles De Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elais, Tél.: 06 664.85.64/04
432.52.12/01.034.74.47. B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire — République du Congo.

**SOCIETE AFRICA HR CONGO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

AU CAPITAL DE F. CFA 1.000.000
SIEGE SOCIAL: 474, Jacques Opangault, Quartier la foire, Songolo
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO./RCCM: CG/PNR/16 B 812
MODIFICATIF DE L'OBJET SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, notaire, à la résidence de Pointe-Noire, en date du 14 Juin 2016, enregistré au domaine de timbre, le 22 Juin 2016, sous le folio 081/1 N°433, déposé au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, en date du 17 Juin 2016, les associés de la société AFRICA HR CONGO, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, ont décidé de modifier l'objet social, selon les caractéristiques ci-après:
Eléments modifiés:
Objet social: L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social, en y ajoutant une activité, savoir: La mise à disposition du personnel.
La société aura pour objet désormais: Gestion des ressources humaines: Recrutement du personnel (recrutement local ou à l'international et l'attraction de

talents) et la gestion et formation du personnel; Gestion de la paie: la solution de paie professionnelle (aider les entreprises à simplifier la gestion de la paie et des avantages sociaux; Facility management : l'immigration et les procédures administratives internationales, la relocalisation et l'accueil, l'intégration culturelle et professionnelle et la francisation et l'anglicisation et la gestion de la diversité; Mise à disposition du personnel.
Mise à jour des statuts: Tenant compte de l'extension de l'objet social, notamment avec la mise à disposition du personnel, comme objet qui s'ajoute.
L'assemblée générale a décidé de mettre à jour les statuts de la société, qui doivent prendre en compte cet aspect.

Pour Insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

**CHRONOGRAMME
DES SEMINAIRES
DE FORMATIONS MAG.SYS**

MAG.SYS: Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo Derrière la fac de droit (à l'étage)
05 556 90 64 / 06 937 60 54

MENTION	DUREE	DEBUT	HEURES
LES ASSURANCES <i>Généralités-Concepts-Procédures-Cas pratiques</i>	1 Semaine	10 Août 2016	17h-19h45
LOGISTIQUE <i>Approvisionnement - Gestion des stocks - Incoterms - Transport - Assurance</i>	2 Semaines	17Août 2016	17h -19h45
GESTION DES PROJETS <i>Montage et organisation- Outils de suivi - Planification et Pilotage - Evaluation financière et rentabilité</i>	2 Semaines	23 Août 2016	17h -19h45
CONCEPTION ET IMPLEMENTATION D'UNE BASE DE DONNEES <i>Exemples de Projet</i>	2 semaines	13/09/ 2016	17h-19h45



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand®
Prise Kaptika



400 FCFA



legrand®
Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand®
Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com